

Maurice Baril aidera à former la nouvelle armée
Page A 5



Le gouvernement résiste aux centaines de milliers de grévistes
Page A 5

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCIV N° 123

LE MERCREDI 4 JUIN 2003

87c + TAXES = 1\$

La manière Charest indispose les libéraux fédéraux

La position de Québec sur la question du cannabis a particulièrement irrité Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La façon de faire du nouveau gouvernement à Québec dérange la famille libérale à Ottawa, qui estime que l'équipe de Jean Charest va «trop vite». Le gouvernement fédéral n'a pas particulièrement apprécié la sortie des ministres Marc Bellemare et Jacques Chagnon contre le projet de décriminalisation du cannabis déposé la semaine dernière.

Selon ce qu'a appris *Le Devoir*, l'entourage immédiat du ministre de la Justice, Martin Cauchon, qui pilote ce projet de loi, ne digère pas la critique formulée par M. Bellemare (Justice) et M. Chagnon (Sécurité publique), lesquels ont déclaré qu'Ottawa faisait le jeu du crime organisé. On estime que Québec s'est fait le porte-voix du lobby policier en adoptant une telle position.

«Quand je dis qu'ils vont vite, ça c'est un bel exemple, lance une personne proche du ministre Cauchon qui demande l'anonymat. Tout le monde a été sensibilisé à cette affaire-là, il y a même eu un appel au ministre de la Justice nouvellement élu [M. Bellemare]. A un moment donné, il ne faut pas donner l'impression qu'ils ont appris cela au bulletin de nouvelles de 10h! C'est beau de vouloir faire sa marque, c'est légitime. Mais wouh! il faut penser aussi à la collégialité. [...] Avec le gouvernement précédent, les gens se parlaient entre les deux paliers de gouvernement. J'ose croire qu'on peut encore le faire.»

VOIR PAGE A 8: LIBÉRAUX

ÉVIAN

Le G8 s'achève sur un bilan mitigé

L'empreinte de Bush marque les conclusions du sommet

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Évian — Le président américain s'était envolé depuis 24 heures que son ombre planait toujours hier sur Évian, alors que le rideau tombait sur le sommet du G8. D'abord à cause de l'absence notable de centaines de journalistes américains, partis la veille avec leur président. Ensuite, à cause des conclusions du sommet elles-mêmes, que le président américain a largement marquées de son empreinte.

George W. Bush était venu chercher un soutien à sa «feuille de route» israélo-palestinienne et le sommet d'Évian lui aura donné tout l'appui qu'il pouvait espérer. Même la France s'est ralliée entièrement hier à cette «initiative américaine importante», a dit Jacques Chirac, où les États-Unis jouent un «rôle moteur». Plus tôt cette semaine, les porte-parole de l'Élysée avaient pourtant rappelé que cette «feuille de route» n'était pas celle des États-Unis mais celle d'un quartet aussi composé de l'Union européenne, de la Russie et de l'ONU.

Le président américain a réussi à inscrire dans la déclaration finale un avertissement à la Corée du Nord et à l'Iran les priant de se conformer aux traités internationaux sur la prolifération des armes de destruction massive. La déclaration évoque la possibilité d'utiliser d'autres moyens pour assurer l'application des traités.

VOIR PAGE A 8: G8

INDEX

Actualités	A2	Éditorial	A6
Annonces	B7	Idées	A7
Avis publics	A4	Météo	B6
Bourse	B2	Monde	A5
Carrières	B4	Mots croisés	A4
Culture	B8	Sports	B6
Économie	B1	Télévision	B7

Sous la conduite de Bush



LARRY DOWNING REUTERS

À CHARM EL-CHEIKH, en Égypte, le président George W. Bush au volant d'une voiturette de golf, en compagnie du président égyptien Hosni Mubarak et du prince Abdallah d'Arabie Saoudite. Le président américain poursuit aujourd'hui son voyage au Proche-Orient et s'envolera en Jordanie, afin d'assister au sommet israélo-palestinien. Nos informations en page A 5.

USA Patriot Act

Big Brother les regarde

Le Vermont est à l'avant-poste de la bataille pour le respect du droit de lire sans être espionné

La résistance s'organise dans les bibliothèques américaines face au Patriot Act, une loi omnipotente adoptée après le 11 septembre pour faciliter la traque au terrorisme sous toutes ses formes, où qu'il se trouve, sur les étages de livres comme dans les ordinateurs. Le petit État voisin du Vermont mène la charge...

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Vermont est ce que l'Amérique était: «Vermont is what America was!» Le slogan apparaît sur des T-shirts vendus dans le petit État de l'Union. La proposition soustentue en fait un coin du monde encore et toujours accueillant, épris de liberté, où les hiérarchies, les brimades et les servitudes pèsent un peu moins qu'ailleurs, com-

me au bon vieux temps — lequel? — de cette Amérique de rêve...

Le voisin du Québec, franchement atypique, se retrouve souvent à gauche de la gauche de Michael Moore. Le Vermontois Bernard Sanders, décrit comme un... libéral socialiste, est le seul indépendant à la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, tous les autres élus étant affiliés à l'un ou l'autre des deux grands partis.

VOIR PAGE A 8: VERMONT



ARCHIVES LE DEVOIR

Les bibliothèques et les librairies doivent demeurer des lieux où la liberté d'expression est respectée, estime-t-on dans le milieu vermontois des bibliothèques, qui s'insurge contre les excès du Patriot Act.

Dumont bousille la rentrée

L'ADQ court-circuite l'élection du président de l'Assemblée nationale

Les libéraux ont été forcés de désigner l'un des leurs, Michel Bissonnet

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'ouverture de la session parlementaire devait être tout ce qu'il y a de plus conventionnel. Or la rentrée des 125 députés à l'Assemblée nationale a plutôt pris un tournure rocambolesque. L'Action démocratique du Québec est en effet parvenue hier à retarder d'une journée l'élection du président de l'Assemblée nationale.

À la surprise générale, le parti de Mario Dumont a refusé d'accorder son consentement à la tenue d'un scrutin secret, afin de faire pression sur le gouvernement et l'amener à lui accorder un statut au moins équivalent aux suffrages qu'il a obtenus le 14 avril.

«On a donné un engagement à cet électeur sur cinq qui a voté pour nous de le représenter dignement. Et on avait l'intention que ça commence aujourd'hui en se faisant respecter dans l'Assemblée nationale et en n'acceptant pas que le gouvernement lance la session sans avoir assuré un certain nombre de nos droits comme parlementaires», a affirmé hier Mario Dumont lors d'un point de presse expliquant le geste inattendu de son parti. En dépit de ces événements et après une élection tenue au sein du caucus libéral, c'est le député de Jeanne-Mance-Viger depuis 1981, Michel Bissonnet, qui deviendra tout de même aujourd'hui le président de l'Assemblée nationale.

Les 125 députés se sont en effet rassemblés dans le salon bleu du parlement vers 14h30 pour l'ouverture de la session et l'élection de leur président.

VOIR PAGE A 8: RENTRÉE

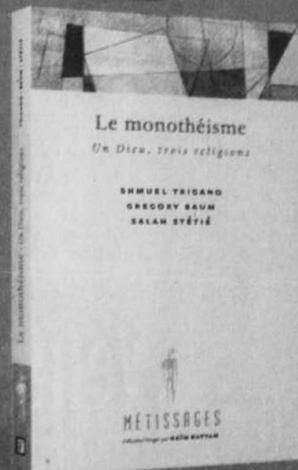
Les péquistes pourraient empêcher l'adoption du budget avant l'ajournement de la session, page A 3

BOUCLIER ANTIMISSILE

38 députés libéraux manifestent leur opposition

À lire en page A 3

Dialogue entre les fils d'Abraham



SHMUEL TRIGANO
GREGORY BAUM
SALAH STÉTIÉ

LE MONOTHÉISME
UN DIEU, TROIS RELIGIONS

COLL. MÉTISSAGES
222 PAGES • 24,95 \$



• LES ACTUALITÉS •

Logements sociaux

Montréal veut impliquer le secteur privé

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La Ville de Montréal entend favoriser la mise à contribution du secteur privé pour la construction de logements sociaux sur son territoire. Le projet immobilier qui sera réalisé sur les terrains de Radio-Canada par un promoteur privé, avec la collaboration d'un organisme sans but lucratif, devrait ouvrir la voie à une nouvelle façon de faire, a indiqué hier le responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal, Michel Prescott.

Il a fallu bien des négociations de coulisses pour que le projet immobilier sur le site de Radio-Canada voie le jour. Deux mois après que le promoteur eut annoncé qu'il renonçait à son projet compte tenu des exigences de l'arrondissement Ville-Marie en matière de hauteur des immeubles, les différents partenaires ont pu annoncer hier qu'un compromis avait été trouvé. Des 195 unités de logement qui seront construites à l'angle de la rue Wolfe et du boulevard Saint-Laurent, 75 seront vendues en copropriété alors que les 120 autres, dont le coût est estimé à 12 millions, seront vendues à l'organisme Inter-Loge qui les offrira à une clientèle âgée en perte d'autonomie.

«Neuf mois de gestation pour un accouchement qui ne s'est pas fait sans douleur», a résumé hier le promoteur Raymond Lessard, du Groupe Le Versant, lors d'une conférence de presse. Le conseiller de Saint-Jacques et président du conseil d'urbanisme de Ville-Marie, Robert Laramée, estime que les exigences de l'arrondissement étaient justifiées. Le nouveau projet compte davantage d'unités de logement abordables que celui convenu entre les partenaires il y a quelques mois et les objectifs en matière de hauteur et de densité ont été atteints, a-t-il indiqué.

Les travaux débuteront à l'automne et les 120 logements destinés aux personnes âgées devraient recevoir leurs premiers locataires en juillet 2004.

Pour Michel Prescott, ce projet de partenariat entre les secteurs privé et public constitue un modèle qui pourra être imité à plus grande échelle. «C'est un précédent, mais ce n'est pas le dernier cas où il y aura une telle collaboration», a-t-il indiqué. Il est déjà prévu qu'un projet similaire voie le jour dans la rue Hutchison, dans Parc-Extension, a-t-il précisé. De son côté, l'Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal s'est lancé à la recherche de propriétaires de terrains qui accepteraient de construire des logements abordables. Un appel d'offres sera lancé sous peu et l'OMH propose d'acheter ces unités de logements selon la formule «clé en main».

EN BREF

D'autres bovins abattus

(AP) — Quelque 650 bovins supplémentaires vont être abattus au Canada pour analyse après l'échec des premiers tests d'ADN pratiqués pour découvrir l'origine du premier cas de la maladie de la vache folle en Amérique du Nord, ont annoncé hier les autorités vétérinaires canadiennes. Le bétail de cinq fermes de la province de l'Alberta vont être abattus et des prélèvements de leurs cerveaux seront analysés.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Des citoyens ont protégé les arbres contre les cols bleus venus les déraciner.

Coupe d'arbres pour le prolongement du métro

Des citoyens ralentissent les travaux

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Il a fallu l'intervention de la police pour que les cols bleus de la Ville puissent procéder hier à la coupe des premiers arbres sur le chantier du métro de Laval à Ahuntsic. Les citoyens du quartier, qui avaient paralysé les travaux une bonne partie de la journée, ont été contraints de rendre les armes et quitter le site en milieu d'après-midi.

L'Agence métropolitaine de transport (AMT), maître-d'œuvre du chantier, estime qu'elle n'avait pas le choix et que les travaux de prolongement du métro devaient commencer. Depuis le matin, quelques dizaines de citoyens occupaient le parc Stanley, aux abords de la rivière des Mille-Iles, afin d'empêcher l'abattage d'arbres sur le futur site du chantier du métro. À la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, les policiers sont intervenus peu après 15h30 hier, chassant les citoyens des lieux. «On voulait juste amener les élus à réfléchir», s'est indignée Monique Deslauriers, une résidente du quartier. «Les policiers m'ont dit que si j'y retournais, ils allaient m'arrêter. Mais je peux vous dire que je vais y retourner.»

Pendant que commençait l'érection d'une clôture pour ceinturer le chantier, les premiers arbres sont tombés sans que les manifestants puissent s'interposer. Les travaux d'abattage devraient se poursuivre au cours des prochains jours.

Depuis une semaine, les citoyens du quartier tentent de trouver un moyen pour empêcher l'AMT de transformer le parc en chantier. L'AMT pourrait très bien creuser le tunnel du futur métro à partir de Laval, font-il valoir. Les arbres du parc seraient épargnés et les rési-

dents n'auraient pas à subir les inconvénients du bruit et de la poussière pendant deux longues années.

Hier matin, quand les employés d'une firme spécialisée dans la transplantation d'arbres se sont pointés sur le site avec leur machinerie lourde, les citoyens aux abois sont accourus. Une première épiphyte a été déracinée et replantée plus loin. Mais les travailleurs ont dû renoncer à poursuivre leur travail, les citoyens ayant décidé de s'installer devant les autres conifères pour les protéger. Ce siège pacifique s'est poursuivi pendant des heures.

«Nous avons été placés devant un fait accompli sans qu'il y ait de consultations publiques», déplorait hier Julie Gauthier, propriétaire d'une résidence située rue Berri. Parmi les manifestants, on comptait également quelques religieuses de l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil de Montréal, voisin du parc. Elles aussi craignent de subir jour et nuit le va-et-vient des camions.

«C'est sûr que ce n'est pas agréable pour les citoyens de voir ça, mais nous avons fait le maximum pour limiter la coupe d'arbres», indique Nathalie Provost, porte-parole de l'AMT. Ainsi, on a réduit à trente le nombre d'arbres qui seront abattus et on a décidé d'épargner un érable argenté de grande taille qui se trouvait sur le site. Au terme des travaux, le parc sera réaménagé, dit-elle, et une soixantaine d'arbres y seront plantés.

Pour l'AMT, l'idée d'effectuer les travaux de creusage uniquement à partir de Laval ne constitue pas une solution valable, car cela aurait retardé les travaux de quatre à six ans, explique Mme Provost. «Ca n'aurait pas été une solution acceptable à 100 % pour les gens du coin puisque, malgré un échecancier plus long et des coûts plus importants, il faudra de toute façon aménager une sortie de secours à cet endroit», précise-t-elle.

Une huile amaigrissante?

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Une nouvelle huile qui réduit le mauvais cholestérol et permet même de maigrir pourrait bientôt arriver sur le marché. Conçue par Peter Jones, professeur à l'École de diététique et de nutrition humaine de l'université McGill, ce gras sans arrière-goût qui peut être utilisé autant pour la cuisson que pour relever les salades rassemble trois ingrédients reconnus pour leurs propriétés bénéfiques sur la santé.

Dénommée «huile fonctionnelle» en référence à cette catégorie de nouveaux aliments aux vertus préventives et curatives, ce nouvel aliment comprend de l'huile de lin, qui compte pour 5 % de la composition du mélange. Riche en acides gras oméga-3, l'huile issue des graines de lin se compare aux huiles de poisson réputées pour abaisser le cholestérol sanguin, prévenir les maladies cardio-vasculaires et le cancer, ainsi que pour leurs effets salutaires sur l'arthrite et le diabète de type II.

Second ingrédient de l'huile fonctionnelle: les phytostérols, des molécules issues de diverses plantes, telles que les noix de pin, qui possèdent une structure chimique très semblable à celle du cholestérol. «Compte tenu de cette similarité, les phytostérols compétitionnent avec le cholestérol au niveau de l'intestin, diminuant du coup son absorption par le sang dans lequel il se retrouve finalement en concentrations plus faibles», explique la diététiste Isabelle Demonty qui a participé à l'étude portant sur cette huile fonctionnelle.

Le mélange huileux se compose principalement (à 92 %) d'huile de coco et de beurre dont on a retiré les triglycérides à longue chaîne de carbone, qui ont mauvaise réputation. «En raison de leur très faible solubilité dans le sang, ces longues chaînes se lient à des lipoprotéines, qui les acheminent vers les tissus adipeux afin d'y être entreposées et où elles formeront des dépôts de gras», précise le D^r Jones. Seuls les triglycérides à moyenne et courte chaîne ont été retenus compte tenu qu'ils sont métabolisés rapidement par l'organisme. Plus solubles, ces gras à structure compacte se dirigent directement vers le foie où ils sont métabolisés sur le champ, et produisent du coup de l'énergie.»

Lorsque l'équipe du D^r Jones a voulu éprouver cette huile sur des sujets humains, elle a observé après un mois d'essai que les participants des deux sexes avaient vu leur niveau de mauvais cholestérol s'abaisser de 13 %, alors que l'huile d'olive ne permettait qu'une réduction de 4,5 %. De plus, leur dépense énergétique s'était accrue d'environ 100 calories par jour. Ces calories brûlées en sus ne se sont toutefois pas traduites par une perte de poids chez les hommes, qui ont fondu d'un demi-kilogramme durant le mois. Les femmes avaient quant à elles maigri autant en consommant l'huile fonctionnelle que le suif de boeuf, utilisé à titre d'huile contrôle. «Cette différence de réponse entre les hommes et les femmes peut s'expliquer par des effets hormonaux ou par un biais expérimental découlant du fait que contrairement aux hommes qui ont reçu une huile d'olive pendant la phase de contrôle de l'étude, les femmes se sont vu attribuer du suif de boeuf qu'elles n'ont vraisemblablement pas apprécié et qu'elles se sont abstenues de manger», souligne le chercheur.

Malgré les promesses que laissent miroiter cette huile qui a été testée très peu longtemps — un seul et unique mois —, le D^r Jones insiste sur le fait que l'exercice demeure une stratégie importante pour perdre du poids. Et aussi, il va de soi, une alimentation plus faible en gras et en sucre.

Terre-Neuve souscrit à Kyoto

PRESSE CANADIENNE

Saint-Jean, T.-N. — L'Alberta, principale province à s'opposer à l'application du Protocole de Kyoto au Canada, a perdu un allié de choix hier. Terre-Neuve-et-Labrador a en effet décidé de se conformer aux récentes dispositions pronées par Ottawa et qui doivent aboutir d'ici 2012 à une réduction de 6 % des émissions de gaz à effet de serre comparé aux niveaux de 1990.

Terre-Neuve est certainement la province canadienne la plus exposée aux conséquences du réchauffement de la planète provoqué par les gaz à effets de serre. La montée du niveau de la mer et

autres tempêtes, provoquées par les bouleversements climatiques, exposeront la province maritime à des catastrophes majeures.

Selon Bob Mercer, ministre provincial de l'Environnement, il s'agit d'intervenir maintenant et de ne pas laisser les autres décider à la place des Terre-Neuviens. «Nous sentons qu'il est temps de prendre les mesures qui s'imposent», a-t-il déclaré hier lors d'une réunion sur les changements climatiques.

Une grande campagne de sensibilisation va par conséquent être lancée dans les semaines à venir, et les habitants sont invités à soumettre leurs suggestions ces trois prochains mois sur les moyens à

mettre en œuvre pour réduire les émissions. À l'automne, un avant-projet de loi devrait voir le jour.

Parallèlement, le gouvernement entamera les discussions avec Ottawa sur le sujet dès la fin de la semaine.

Productrice d'«énergies propres», grâce au parc hydroélectrique ou aux éoliennes qui transforment le vent en énergie électrique, la province a commencé à prendre de l'avance sur ses voisins. Et du fait de la fermeture d'une importante usine de ciment à Corner Brook, Terre-Neuve est finalement la seule province à produire moins de gaz à effet de serre qu'elle n'en produisait en 1990.

Jusqu'à présent, seuls le Québec et le Manitoba avaient souscrit à l'accord. L'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan y sont farouchement opposés. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard souhaitent quant à elles plus d'informations.

Le Protocole de Kyoto a été signé par 160 pays en 1997 dans la ville du même nom, au Japon. Quatre-vingt-quinze pays l'ont jusqu'à présent paraphé, dont ceux de l'Union européenne au complet, le Japon, la Norvège et la Nouvelle-Zélande. Les États-Unis et l'Australie s'en sont par contre retirés, mettant en doute les données scientifiques et économiques sur lesquelles s'appuie le protocole.

**Vous dépassez la cinquantaine avec inquiétude.
Vous souhaitez donner un sens à cette étape.
Quatre consultations thématiques
vous permettant de répondre à vos questions.**

Louise Noiseux, psychologue
(514) 374-7552

M.A. philosophie, éthique, Univ. de Montréal
M.A. psychologie sociale et clinique, UQAM
Accréditation Institut de Gestalt, Los Angeles

**POUR SOULEVER DES QUESTIONS
ET DÉBATTRE DES ENJEUX**

Ouvert à tous

Animé par Michel Venne

Le 6 juin
14h00 à 17h00

Maison de la culture Côte-des-Neiges

Organisé par le Groupe de recherche en bioéthique
dirigé par Hubert Doucet

Pré-inscription gratuite et obligatoire :
Téléphone : (514) 343-6111 p.1611
Courriel : GREB@Umontreal.ca

**forum
citoyen**
sur le génome



1007, rue LAURIER ouest,
Outremont
Tél.: 274-2442

**Vente jusqu'à 50%
sur toute la marchandise**

DOUCE DOUCE
DONA UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de
Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de
Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les péquistes aussi promettent de mener la vie dure aux libéraux

Charest pourrait avoir de la difficulté à faire adopter son budget avant l'ajournement de la session

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement libéral n'est pas au bout de ses peines et butera contre d'autres embûches au cours de la session parlementaire qui s'amorce. Déjà, l'opposition officielle entend batailler ferme pour que l'étude des crédits ne se fasse pas en juillet, comme le souhaite la majorité parlementaire, mais plus tard à l'automne.

«Je suis prêt à bien des accommodements pour faire en sorte que l'État puisse fonctionner normalement, mais je ne suis pas naïf non plus, et je ne suis pas prêt à laisser le leader parlementaire de l'opposition officielle, André Boisclair, l'intention cachée du gouvernement libéral, c'est de faire les débats sur les priorités budgétaires dans un contexte où les gens ne sont plus attentifs.»

M. Boisclair trouve «absurde» que le premier mi-

nistre Jean Charest, alors qu'il annonce un réaligement de la mission de l'État, profite de l'été et des vacances pour en débattre. «Il y a quelque chose d'irrespectueux à l'endroit des contribuables, a dit le député de Gouin. Ce qu'on réclame — et là on n'est pas négociables [sic] —, c'est un débat franc, honnête, transparent.» Le Parti québécois a donc suggéré que l'adoption des crédits se fasse plutôt à l'automne, après leur étude durant 200 heures en commission parlementaire.

En dépit de l'opposition des députés péquistes, rien n'empêcherait toutefois le gouvernement d'amorcer l'étude des crédits en commission parlementaire à compter du 2 juillet pour qu'elle se termine deux semaines plus tard, comme c'est son intention. La règle veut que cette étude ne puisse commencer que 15 jours après le dépôt des crédits à l'Assemblée nationale. Pour que la commission parle-

mentaire puisse s'ouvrir le 2 juillet, la date limite pour le dépôt des crédits est donc le 17 juin.

En revanche, l'opposition officielle détient d'autres atouts dans sa manche pour infléchir le gouvernement Charest. Si le ministre des Finances, Yves Séguin, présente son budget dans la semaine de session du 17 juin, le gouvernement manquera de temps pour tenir le débat de 25 heures, nécessaire à l'adoption de ce budget, avant l'ajournement réglementaire des travaux le 23 juin, calculé-t-on au cabinet du chef de l'opposition officielle, Bernard Landry. Selon cet échancier, les libéraux auront donc besoin du consentement unanime de l'Assemblée nationale pour faire adopter le budget. Qui plus est, un autre consentement unanime est nécessaire pour l'adoption du projet de loi accordant à l'État le quart des crédits budgétaires de l'année, en attendant que l'ensemble des crédits soit adopté.



Manon Cornellier

Un leadership peu inspirant

Le 8 avril 1963, à la veille de son 66^e anniversaire, le libéral Lester B. Pearson prenait le pouvoir à la tête d'un gouvernement minoritaire. Quarante ans plus tard, le voilà choisi meilleur premier ministre canadien des 50 dernières années par une trentaine d'experts réunis par l'Institut de recherche en politiques publiques. Selon eux, il a offert un «leadership de transformation» et domine dans les domaines de l'unité canadienne et de la gestion de la fédération, de la politique étrangère et de la politique sociale. Sa seule lacune: l'économie et la politique financière.

À la lecture de ce palmarès, on se dit qu'on n'est pas près de retrouver un leader semblable, surtout si on se fie à ce qui se passe sur la scène fédérale actuellement. Depuis les élections de novembre 2000, quatre partis fédéraux ont pourtant entrepris de changer de chef. Ce fut d'abord l'Alliance canadienne qui a laissé tomber le théâtral et superficiel Stockwell Day pour le rigoureux mais dogmatique Stephen Harper. Le NPD a suivi avec le départ de la tiède Alexa McDonough et l'élection du charismatique Jack Layton. Les conservateurs, pour leur part, ont choisi en fin de semaine le successeur de Joe Clark, mais ne savent plus à quelle enseigne loger leur nouveau chef Peter MacKay après son entente avec David Orchard.

Quant aux libéraux, ils choisirent leur leader à l'automne. Paul Martin mène la charge. Il promet du changement, mais on découvre sous le vernis qu'il s'agit avant tout d'un changement d'approche plutôt que de contenu. John Manley dévie à peine des politiques du gouvernement, sauf peut-être en matière de formation. Sheila Copps promet davantage de brasser la cage en combattant les inégalités, mais son discours souffre de certaines contradictions.

À la décharge des candidats, il faut dire que le rôle de l'État n'est plus vu de la même manière et les grands programmes existent déjà. De plus, les principales réalisations d'un premier ministre n'ont pas toujours fait l'objet d'une promesse électorale. Brian Mulroney a même remporté le leadership du Parti conservateur, en 1983, en s'opposant au libre-échange défendu par John Crosbie. En campagne électorale, Pierre Elliott Trudeau avait ridiculisé la proposition de contrôle des prix et des salaires mise de l'avant par le conservateur Robert Stanfield. Une fois élu, le chef libéral l'avait mise en œuvre.

Le groupe consulté par l'IRPP ne s'est pas arrêté aux promesses et à la popularité mais aux réalisations des premiers ministres. Un examen de l'héritage de Pearson montre combien le courage, l'audace et l'imagination sont des vertus nécessaires pour faire changer les choses. C'est particulièrement le cas en matière de gestion de la fédération, un dossier où les experts classent M. Pearson au premier rang, même devant Trudeau. C'est aussi sur ce front que la différence entre hier et aujourd'hui est la plus frappante.

Premier ministre de 1963 à 1968, il s'est fait le champion du fédéralisme coopératif. Modélisé par son expérience de diplomate, il misait sur le dialogue et son gouvernement multipliait les rencontres fédérales-provinciales entre premiers ministres, ministres et fonctionnaires, rappelle John English, professeur d'histoire à l'Université de Waterloo et auteur d'un article publié dans la dernière édition de la revue *Options politiques*.

Pour Pearson, le fédéralisme asymétrique n'était pas un anathème. Il voulait répondre au Québec, alors en pleine Révolution tranquille, en tentant d'accommoder ses demandes pour un plus grand contrôle des programmes sociaux. Il a exploré différentes formules de financement. Il a accepté que le Québec ait son propre régime des rentes qui a conduit à la création de la Caisse de dépôt et de placement. Rien de tel ne s'est produit après, sauf peut-être en matière d'immigration.

Confronté à la montée du nationalisme et aux premières bombes du FLQ, il a créé, comme il l'avait suggéré dans l'opposition, la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme et commencé à élargir le rôle des francophones au sein du gouvernement et de l'appareil fédéral.

Les temps ont changé et l'insatisfaction à l'égard d'Ottawa se manifeste dans plusieurs provinces et dans les partis, c'est l'Ouest qui chicote. Les conservateurs ont insisté, durant leur campagne au leadership, sur la nécessité de respecter les compétences des provinces. Un seul candidat, Jim Prentice, a toutefois remarqué que le Québec n'avait toujours pas entériné la Constitution de 1982 et qu'il faudrait peut-être y voir.

Chez les libéraux, pas un mot sur cette question. On estime que les enjeux ont changé. Cependant, tant pour Québec que pour les autres provinces, l'enjeu de l'heure s'appelle «déséquilibre fiscal», le même dont les candidats libéraux nient l'existence. Aucun d'ailleurs n'a présenté sa vision des relations fédérales-provinciales.

Tous par contre sont disposés à agir dans des domaines de compétence provinciale comme la santé, l'éducation et les affaires municipales. Paul Martin répète qu'il veut agir en coopération avec les provinces, y compris lorsqu'il propose de transférer une portion de la taxe sur l'essence aux municipalités. Pour John Manley, ça dépend des dossiers.

Sheila Copps, pour sa part, est en train de transformer ses promesses de coopération en coquille vide puisqu'elle ne cesse depuis quelques semaines de faire des déclarations en faveur d'une action fédérale unilatérale dans des domaines comme le logement social et le financement des infrastructures municipales. On est très loin de Lester B. Pearson.

Les libéraux ne parlent que de la politique étrangère de Pearson. Ils auraient intérêt à examiner sa politique canadienne. Ils en tireraient des leçons fort utiles.

mccornellier@ledevoir.com

OTTAWA

Plusieurs libéraux fédéraux manifestent leur opposition au bouclier antimissile

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement Chrétien a pris la mesure hier de l'opposition qui existe dans ses propres rangs à l'endroit du projet de bouclier antimissile américain. Trente-huit députés libéraux ont voté contre une motion alliante suggérant de confier à NORAD, auquel le Canada appartient, le «commandement de tout système développé pour défendre l'Amérique du Nord contre les missiles balistiques».

Le président du comité des Affaires étrangères, Bernard Patry, et le président du caucus Stan Keyes figuraient parmi les opposants. «J'ai regardé la motion et elle parle de "tout système". Je ne peux approuver une motion qui laisse ouverte la possibilité de déployer des missiles nucléaires, un système à la Star Wars ou je ne sais quoi», a expliqué M. Keyes à sa sortie.

M. Patry a invoqué la même raison à la sortie du vote libre. «Je ne suis pas contre le fait que le gouvernement discute [...] mais contre le fait de donner carte blanche au gouvernement.» À son avis, c'est ce que fait la résolution et, a-t-il confié, «ça [l]'inquiète».

Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique se sont aussi opposés au projet de loi alors que les conservateurs et 89 libéraux se sont joints à l'Alliance pour l'approuver. Le vote final: 156 voix en faveur et 73 contre.

Le ministre de la Défense, John McCallum, a profité du débat autour de la motion alliante, jeudi dernier, pour annoncer en catimini la décision du gouvernement d'entreprendre des discussions avec Washington sur l'éventuelle participation canadienne au système de défense antimissile. Il a rappelé hier qu'Ottawa s'en tenait toujours à la tenue de discussions. Il a répété que le Canada s'opposait toujours à l'arsenalisation de l'espace et le ferait valoir durant

les négociations. La décision finale sera prise une fois ces pourparlers terminés.

La plupart des députés qui se sont opposés à la résolution hier approuvent la tenue de ces discussions mais jugent que la résolution va plus loin. En l'approuvant, le gouvernement affiche sa préférence. Le chef bloquiste Gilles Duceppe, qui a été surpris de l'ampleur de l'opposition libérale, croit que la résolution démontre qu'en entreprenant des discussions, le gouvernement a donné son accord de principe au projet, qu'il est pris dans un engrenage et ne peut plus reculer.

M. McCallum a rejeté cette interprétation. «Le gouvernement était de manière générale d'accord avec le thème de la motion alliante, mais plusieurs de mes collègues ont accroché sur le mot "tout" car ils craignent l'arsenalisation de l'espace. [...] Je n'étais donc pas surpris par le résultat mais ça ne change rien à la position gouvernementale sur le système de défense antimissile», a-t-il dit.

Tous les membres du conseil des ministres qui étaient en Chambre ont appuyé la résolution, mais il y avait des absences notables. Candidate au leadership, la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, s'oppose au projet de bouclier. Elle était cependant à l'extérieur de la capitale, ce dont elle avait avisé son parti.

Son collègue des Ressources naturelles, Herb Dhaliwal, n'avait pas cette excuse. Critique à l'égard du projet américain, il était aux Communes quelques minutes avant la tenue du vote mais s'est éclipsé avant le moment crucial.

Partisan du bouclier, Paul Martin a préféré, quant à lui, rester dans l'antichambre des Communes plutôt que de participer au vote. On n'a pu savoir pourquoi puisqu'il a évité les médias en sortant par la porte arrière. Son geste lui a toutefois permis de ménager la susceptibilité de ses supporters puisqu'ils sont divisés sur la question.

Le PLQ maintient la réforme du mode de scrutin parmi ses priorités

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Parti libéral entend mettre en application son engagement de réformer le mode de scrutin. Le premier ministre Jean Charest pourrait d'ailleurs donner le feu vert dans son discours inaugural pour que ce dossier soit mené avec diligence.

Déjà au lendemain de l'élection du 14 avril, Jean Charest avait indiqué qu'une telle réforme serait une des priorités pour son gouvernement dès la première année. En campagne électorale, la promesse était de faire débattre ce dossier dans la première moitié du mandat du gouvernement.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, le calendrier de deux ans demeure l'objectif. Les prochains mois permettraient d'élaborer un modèle afin de remplacer le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour en introduisant un élément du système proportionnel. Par la suite, le gouvernement déposerait un projet de loi suivi de consultations.

Au cours des derniers mois, libéraux, péquistes et adéquistes semblaient s'entendre sur l'idée d'un système mixte dans lequel les électeurs choisiraient des députés dans les circonscriptions, mais également des députés permettant une représentation proportionnelle.

Dans la première étape, la réflexion portera sur la mécanique à mettre en place: combien de sièges détenus par des députés élus dans les circonscriptions, combien de députés élus à la proportionnelle et selon quelle formule (les partis politiques pourraient contrôler les listes ou proposer des candidats que les électeurs choisiraient, à moins de donner la possibilité aux électeurs d'élire les candidats de leur choix, dans le parti de leur choix), par exemple.

Les audiences publiques tenues à travers le Québec l'automne dernier qui ont mené à des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques, ont permis de débroussailler cette question difficile. La démarche du précédent gouvernement ne se limitait toutefois pas au mode de scrutin, bien que le débat sur une représentation plus juste de la volonté populaire lors des élections soit demeurée au cœur des préoccupations.

Il y a eu peu d'opposition sur un changement du mode de scrutin, sinon l'argument que les francophones perdraient un pouvoir réel de choisir le gouvernement. De tous ces travaux est ressorti une volonté de mettre un frein aux effets pervers générés par le système actuel. Les troupes de Jean Charest y ont goûté en 1998 en obtenant plus de voix que le Parti québécois qui a formé le gouvernement après avoir remporté plus de sièges.

Financement des partis politiques

Ottawa réduira le montant maximum des contributions

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement libéral s'approprie à modifier son projet de loi sur le financement des partis politiques en abaissant la limite des dons que peuvent effectuer les particuliers de 10 000 \$ à 5 000 \$.

La modification devait être proposée au comité de la Chambre des communes responsable d'étudier le projet de loi hier soir ou au plus tard aujourd'hui. Elle

se veut une réponse aux nombreuses critiques, exprimées autant du côté de l'opposition que de celui du gouvernement, qui jugeaient la limite trop élevée.

Pour la première fois dans l'histoire politique canadienne, Ottawa tente avec son projet de loi de limiter les dons versés par les entreprises et les syndicats (1000 \$) et les individus (10 000 \$ et maintenant 5000 \$) tout en compensant les pertes de revenus par un financement gouvernemental.

Si beaucoup de députés libéraux sont d'accord

avec l'esprit du projet de loi, certains trouvent la limite imposée aux individus trop élevée. Au moins trois d'entre eux ont proposé au comité des plafonds plus bas. Voyant que certaines de ces suggestions risquaient d'être acceptées par le comité à majorité libérale, le représentant du gouvernement, Geoff Regan, a proposé de les mettre sur la glace en attendant la contre-proposition du gouvernement. On confirme au bureau de Don Boudria, responsable du projet de loi, que le montant de 5000 \$ a été retenu.

URGENCES

Des voix s'élèvent contre l'abolition du comité d'experts

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Plusieurs voix mettent en garde le gouvernement libéral contre la tentative d'abolir le comité d'experts sur les urgences, créé par les péquistes pour venir à la rescousse des urgences mal en point. D'autres estiment par contre qu'il faut en revoir la mission pour pouvoir mieux s'attaquer à la source du problème, souvent située hors des salles d'urgence encombrées par les civières.

Dans son édition d'hier, *Le Devoir* indiquait qu'une réflexion était en cours au ministère de la Santé pour évaluer la pertinence de maintenir actif ce comité créé en 2000 pour venir en aide aux urgences encombrées. Hier, ce projet a suscité des réactions mitigées.

«Je ne préconise pas l'abolition de ce comité, mais je pense que revoir son mandat est fort pertinent, ainsi que sa composition puisqu'on constate que les problèmes des salles d'urgence continuent malgré tout. Le mandat du comité est de s'attaquer à la gestion interne; or on sait aujourd'hui que les problèmes se situent aussi avant et après», a fait valoir hier le Dr Renald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Selon ce dernier, il importe d'ajouter à ce comité des gens aguerris dans les soins à domicile et le suivi de clientèle, puisque c'est souvent là que le bât blesse. «Le comité ne comprenait personne qui travaillait en amont et en aval des salles d'urgence», plaide-t-il.

L'Association de la médecine d'urgence du Québec (AMUQ) s'explique mal, quant à elle, qu'on doute de l'utilité d'un tel comité. «Pour avoir été sur le terrain, je ne suis pas surpris que certaines interventions n'aient pas eu l'impact souhaité. Parfois, les gens dans les hôpitaux avaient bien peu de pouvoirs pour faire changer les choses. La culture d'un hôpital est très difficile à changer», a fait valoir hier le Dr Julien Poitras, porte-parole de cette association, qui a agi bénévolement à ce comité à quelques reprises à titre d'expert.

Pour ce dernier, il est injuste d'imputer le manque de résultats à la seule efficacité de ce comité.

Un rapport d'évaluation interne du ministère de la Santé effectué sur les réalisations de ce comité estime quant à lui que l'aide de ces spécialistes n'aurait eu qu'un impact limité sur les urgences. En janvier 2003, seulement neuf hôpitaux bénéficiaient d'un «accompagnement» et huit autres espéraient obtenir de l'aide au cours des prochains mois.

Du côté de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), on trouve aussi que le mandat du comité doit être revu. «On ne remet pas en question l'existence du comité, mais on se rend bien compte que son intervention ne règle pas tout, puisque les problèmes des urgences continuent», a soutenu hier la porte-parole de l'AHQ, Lisa Massicotte.

Certains de ces hôpitaux, contactés hier, se sont pourtant montrés fort satisfaits du travail réalisé à ce jour par ces experts. «C'est toujours pertinent que des gens arrivent avec une vision neutre, mais c'est sûr que cela a ses limites. Ils sont venus ici trois ou quatre fois et, au niveau local, on a peut-être pas fait tout notre travail», a commenté hier le Dr Bernard Mathieu, chef du service des urgences à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

À l'hôpital Sacré-Cœur, où l'on travaille avec des experts du comité depuis environ deux ans pour améliorer la gestion de l'urgence, on estime que cet apport a eu un effet inestimable au début. «Cela nous a permis de faire des diagnostics précis et de trouver de vraies solutions. Mais parfois, il nous manque de moyens pour appliquer la totalité du plan d'action. C'est pour cela que les choses ne changent pas du tout au tout», a souligné Christine Danièle, responsable des communications pour cet hôpital.

LES ACTUALITÉS

Charest trouvera les syndicats sur sa route

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le mouvement syndical se mobilisera pour affronter le gouvernement Charest si les rumeurs d'importantes compressions budgétaires se confirment, dit la présidente de la CSN, Claudette Carboneau.

Elle dit être très inquiète des rumeurs persistantes voulant que le gouvernement libéral s'approprie, dans son budget attendu d'ici une semaine ou deux, à remettre en question des services publics et des politiques mis en place par l'ancien gouvernement péquiste.

Le mouvement syndical n'entend pas rester les bras croisés si ce scénario devient réalité, a prévenu Mme Carboneau, hier, lors d'un point de presse.

«Il faut s'attendre à un bouillonnement assez important si tout ce qu'on a à nous proposer c'est: morosité, détricotage, déconstruction. Ça n'a pas de sens», a-t-elle dit, énumérant les «ballons» politiques des dernières semaines, qu'il s'agisse notamment de l'abolition de l'université du programme de garderies à 5 \$, de l'absence d'engage-

ment dans le dossier de l'équité salariale ou du report du plan d'action de lutte à la pauvreté.

La présidente de la CSN dit avoir rencontré les responsables élus des 2700 syndicats de la CSN et avoir lancé un appel «à la vigilance et à la mobilisation pour éviter qu'on vive le détricotage de nos acquis sociaux». La réception à cet appel a été très bonne, selon elle.

De l'avis de Mme Carboneau, rien dans la situation actuelle des finances publiques de l'État québécois et de l'économie ne justifie une réduction des budgets et des services gouvernementaux.

«On a connu une formidable période de croissance économique, dit-elle. On s'en tire mieux que les États-Unis. On s'en tire mieux lorsqu'on se compare aux autres provinces canadiennes. Alors, il n'y a pas de quoi brandir des épouvantails pour justifier des virages extrêmement brutaux, extrêmement radicaux.»

Selon elle, «le seul objectif du gouvernement semble être de réaliser économie sur économie, sans prise en compte des intérêts réels de la population».

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour que toute la société sache qu'elle est concernée par l'homophobie, une journée nationale de lutte contre ce «fléau» est lancée aujourd'hui pour la première fois au Québec par la Fondation Émergence, qui travaille activement à combattre les préjugés entourant l'homosexualité.

Lieu de prédilection pour alimenter les racontars et faire naître le harcèlement, le milieu scolaire fait partie des zones sociales qu'on aimerait voir emboîter le pas à des initiatives comme celle d'aujourd'hui, croit le président de la Fondation Émergence, Laurent McCutcheon, aussi à la tête du service d'aide téléphonique Gai-Ecoute.

«C'est avec la participation du milieu que la journée nationale de lutte contre l'homophobie va vraiment

«De la tolérance à l'acceptation»

Lutter contre l'homophobie et l'indifférence

prendre sa réelle dimension, explique M. McCutcheon. On souhaite que l'école, les enseignants prennent cette journée en main, qu'ils aient des activités, qu'ils saisissent cette occasion pour parler de l'homophobie.»

Le thème de cette journée — une première mondiale, affirme-t-on — est «de la tolérance à l'acceptation», parce que tolérer l'homophobie, c'est trop souvent y être indifférent. Or, nombreuses sont les études qui démontrent que le double problème des victimes de l'homophobie est de composer, d'une part, avec les sarcasmes de certains, mais aussi avec l'indifférence de ceux qui pourraient dénoncer le harcèlement et donc fournir une forme d'aide.

«C'est sûr qu'il faut passer par l'école, poursuit M. McCutcheon. Si on veut faire disparaître l'homophobie, c'est aux nouvelles générations qu'il faut s'adresser.»

Alors que le mot homophobie commence à peine à circuler, cer-

tains milieux scolaires ont fait des pas de géant par rapport à l'immobilisme d'il y a quelques années. Le numéro de téléphone de Gai-Ecoute est inscrit à l'agenda scolaire dans la moitié des écoles du Québec. «Il y a encore d'énormes embûches, des obstacles importants, mais c'est beaucoup mieux qu'avant», explique Laurent McCutcheon, qui note que cette inscription à l'agenda, si banale puisse-t-elle paraître, constitue l'un des seuls indices du milieu de lutte contre l'homophobie pour mesurer les avancées.

A ce chapitre, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) fait figure de pionnier dans le milieu scolaire, avec l'adoption en 1998 de sa Politique pour contrer le harcèlement fondé sur le sexe et/ou l'orientation sexuelle. «Nous sommes maintenant dans un contexte d'obligation à l'école», explique Daniel Martin, conseiller pédagogique en prévention de la violence à la CSDM. «En vertu de

la Charte des droits, l'école est obligée désormais de dénoncer toute forme de harcèlement.»

Une obligation que la Commission des droits de la personne a rappelée à l'ensemble des conseils d'établissement dans un envoi épistolaire l'an dernier, rappelle Laurent McCutcheon. «Le ministère de l'Éducation, c'est le prochain gros morceau auquel il faut s'attaquer», rappelle-t-il, à la fois pour étendre les campagnes de sensibilisation, mais aussi pour inscrire ne serait-ce que la réalité homosexuelle au sein des programmes de formation, ce qui n'est pas le cas.

La journée de lutte contre l'homophobie sera lancée ce matin par le dévoilement d'un sondage sur l'homophobie, la remise d'un prix de lutte contre le phénomène à une personnalité publique, en plus d'échanges autour de recherches scientifiques sur l'homophobie.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jean-Jacques Lefebvre, en son vivant domicilié au 8917, boul. Lasalle, Ville Lasalle, survenu le 22 mars 2000, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral le 20 mai 2003, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé au 130, avenue de l'Épée à Outremont. Outremont, ce 2 juin 2003. M^{re} Judith Pinsonneault, avocate

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-17-001320-037
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT
CIE-TECH INC. Partie demanderesse c. 9048-4668 QUÉBEC INC. Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à 9048-4668 Québec Inc. de comparaître au greffe de cette cour au 1111, boul. Jacques-Cartier est, Lon-

gueuil, salle 1.17, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de 9048-4668 Québec Inc. Lieu: Longueuil Date: 30 MAI 2003
Lorraine Rocheleau Greffière adjoint

Une copie de la requête en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de PEDRO TAVERAS.
Lieu: Montréal Date: 2003 MAI 29
MARIE-FRANCE LAVOIE Greffière-adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de ST-Maurice Numéro 410-04-002043-035
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT: Lise Leblanc greffière-adjointe
FRANCINE HARVEY 385, 2^e Rue, Shawinigan, QC G9N 1J4 demanderesse c. MICHEL COTE Domicile et résidence inconnus Défendeur

DEVOIR: Une copie d'une requête introductive en déchéance d'autorité parentale et en changement de nom a été remise au greffe à l'intention de MICHEL COTE. Lieu: Shawinigan Date: 21 MAI 2003
Lise Leblanc gacs

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par la présente donné que 296704 CANADA INC., un corps politique dûment incorporé selon la Loi ayant eu sa principale place d'affaires au 844, Principale, Granby (QC), a déposé une cession le 26 mai 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juin 2003 à 10 h 00, au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau 900, Montréal (QC), (514) 932-4115. Donné à Montréal, le 29 mai 2003
Appel & Cie Inc., Syndic Robert Takash, cnp Syndic désigné

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No. 500-04-032835-036
COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER-ADJOINT
ESMIRNA JOSEFINA LOPEZ Partie demanderesse c. PEDRO TAVERAS Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à PEDRO TAVERAS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Est, Notre-Dame, Montréal, salle 2.17, le 24 juillet 2003 à 9:00 heures, suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
AVIS est par les présentes donné par Diane Jolicoeur, en sa qualité de liquidatrice de la succession de feu CARMEN JOLICOEUR, que l'inventaire successoral a été dressé et qu'il peut être consulté par les intéressés chez Me Micheline Ouellette, notaire, 4201 rue Sainte-Catherine est, à Montréal.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 1862-6994 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur Général des Institutions financières la permission de se dissoudre. SIGNÉ à Montréal, ce 29^{ème} jour de mai 2003.
Luc Martel, avocat, m. fsc. Procureur de la compagnie

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par la présente donné que 296704 CANADA INC., un corps politique dûment incorporé selon la Loi ayant eu sa principale place d'affaires au 844, Principale, Granby (QC), a déposé une cession le 26 mai 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juin 2003 à 10 h 00, au bureau du syndic, 1, Westmount Square, bureau 900, Montréal (QC), (514) 932-4115. Donné à Montréal, le 29 mai 2003
Appel & Cie Inc., Syndic Robert Takash, cnp Syndic désigné

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de: 2440-2968 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que la faillite de 2440-2968 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon la loi et ayant fait affaires au 266, Duvemay, Belœil (QC), sous la raison sociale de «Pizzagno Belœil», est survenue le 28^{ème} jour de mai 2003, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17^{ème} jour de juin 2003, à 14 h 00 de l'après-midi, au 202-10, Grand Boulevard, Ile Perrot (QC) J7V 7P8.
Fait à Ile Perrot (Québec), ce 29^{ème} jour de mai 2003.
Martin Trudeau, administrateur
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. Syndic
10 Grand Boulevard, #202 Ile Perrot (QC) J7V 7P8
Local: (514) 453-9857
Ligne Mt.: (514) 497-9290
Télex: (514) 453-2134

Appel d'offres
Ville de Montréal
Arrondissement du Sud-Ouest
PARC SAMMY HILL - RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE
Des soumissions seront reçues, avant 11h00 heures (HAE), à la date indiquée ci-dessous, au 6045, boul. Monk, Montréal (Québec) H4E 3H5 pour:
Soumission: STP-22-03-003
Date d'ouverture: 20 JUIN 2003
Description: Réhabilitation environnementale du parc Sammy Hill
Documents de soumission: Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres, à compter du 4 juin 2003, contre un dépôt de 100,00 \$ (non remboursable) en argent comptant ou chèque certifié à l'ordre de la Ville de Montréal. Les documents seront disponibles au bureau Accès Montréal (BAM) de l'arrondissement Sud-Ouest, 6255, boul. Monk, Montréal, H4E 3H8, 514-872-6458. Les heures d'ouverture du BAM sont de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi.
Dépôt de garantie: 40 000\$; Cautionnement de soumission ou chèque visé.
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et dans une enveloppe, fournie par l'arrondissement, scellée et clairement identifiée.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11h00 heures (HAE) le 20 juin 2003 au bureau d'arrondissement Sud-Ouest, 6045 boul. Monk, salle 022, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Renseignements: Premier répondant: Mme Josée Samson, ingénieure: 514-872-4251
Deuxième répondant: M. Donald Rake, architecte-paysagiste, 514-872-1299
Donné à Montréal, ce 4^{ème} jour de juin 2003.
Secrétaire d'arrondissement
Caroline Fisette

Hydro Québec
APPELS DE SOUMISSIONS
Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise:
www.hydroquebec.com/soumissionnez
ou en composant un des numéros de téléphone suivants:
Montréal et environs: (514) 745-5720
Extérieur: 1 800 363-0910

SAQ
APPEL D'OFFRES
Numéro de dossier: SP-1182
Projet: Décorations de Noël
Des soumissions pour l'achat de décorations de Noël pour l'année 2003 et la location de décorations de Noël pour l'année 2003 et 2004, dans diverses succursales seront reçues au plus tard à 11 h (heure locale), le 18 juin 2003 par la Société des alcools du Québec (SAQ). Pour ce projet, une visite des lieux obligatoire pour les soumissionnaires est prévue le 9 juin 2003 à 9 h 00 (heure locale) à l'adresse suivante: Les Entreprises Riendeau 399 Industries Le Gardeur
Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes:
Siège social 905, avenue De Lorimier Montréal (Québec) - H2K 3V9
Centre de distribution de Montréal 2021, rue Des Futailles Montréal (Québec) - H1N 3M7
Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3
Un versement non remboursable de soixante quinze dollars (75 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement par consultation sur place.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTALEMENT
1 - Écrivain. - Édition.
2 - Composé organique. - Différence légère.
3 - Mouvement d'un fluide qui jaillit. - Voile. - Unique.
4 - Écorchure.
5 - Commode. - Fromage.
6 - Jeune fille. - Inflammation.
7 - Devanture. - Métal précieux.
8 - Radon. - Ceinture de soie. - Scandium.
9 - Hydrocarbure non saturé (alcène) gazeux.
10 - «Qui a cessé d'être». - Déchet extrait du sang. - Calendrier liturgique.
11 - Temps libre. - Sédum.
12 - Lichen. - Met à sa place.
VERTICALEMENT
1 - Donner la vigueur. - Nommé.
2 - Loi du silence. - Ancienne cité grecque de Sicile.
3 - Accessoire vesti-

mentaire. - À la mode.
4 - 52 semaines. - Louangeuse.
5 - Fruit qui se consomme blet. - Choisi.
6 - Indique une alternative. - Courber.
7 - Fantastique.
8 - Reçu. - Poème lyrique. - Pronom indéfini.
9 - Chef éthiopien. - Atoll. - Point cardinal.
10 - Homme de main. - Outil à lame recourbée.
11 - Ancienne monnaie française. - Tête de rocher. - Nombre.
12 - Couper une pierre de taille. - Gamin.

Solution d'hier
D O I F V E L O P O
A D M I N E P A R O
M I C R O S O U P E
T I E R C L E P I I T O
A R E O U P N O N
L R E G O U M P E R
I C O D E L I A C A
N O E L E O U N O
E R I C L E P I I T O
P A Y I O U R O A
S U N A U D E R P
I R E E I C T U R S

Ville de Montréal
Arrondissement de Pointe-Claire
Division des ressources financières et matérielles
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Montréal - Arrondissement de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Le projet: PT30005 **Location de camions avec opérateur pour le transport de la neige - Saisons 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, avec deux années d'option de renouvellement.**
Informations: Service des travaux publics, (514) 630-1230
Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de 50,00 \$ (T.P.S. no: 122285620RT et T.V.Q. no: 1006125456T00004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, non remboursable, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pointe-Claire, à compter de **mercredi 4 juin 2003**, au comptoir des services administratifs du bureau d'Arrondissement de Pointe-Claire, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:
Du lundi au vendredi inclusivement de 08h00 à 16h00
La Ville de Montréal - Arrondissement de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Les soumissions dans les enveloppes scellées, fournies par le bureau d'Arrondissement de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir des services administratifs, jusqu'au **jeudi 19 juin 2003, 11h00**, et seront ouvertes publiquement le même jour, soit à **11h05**, dans la salle du conseil du bureau de l'arrondissement (deuxième étage).

Ville de Montréal
Arrondissement de Pointe-Claire
Division des ressources financières et matérielles
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Montréal - Arrondissement de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Le projet: PT30008 **Fournir et livrer un camion de signalisation Chevrolet, modèle CC4500 avec boîte fermée et une grue hydraulique de marque Hiab, année 2003.**
Informations: Service des travaux publics, (514) 630-1230
Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de 50,00 \$ (T.P.S. no: 122285620RT et T.V.Q. no: 1006125456T00004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, non remboursable, au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pointe-Claire, à compter de **mercredi 4 juin 2003**, au comptoir des services administratifs du bureau d'Arrondissement de Pointe-Claire, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:
Du lundi au vendredi inclusivement de 08h00 à 16h00
La Ville de Montréal - Arrondissement de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Les soumissions dans les enveloppes scellées, fournies par le bureau d'Arrondissement de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir des services administratifs, jusqu'au **jeudi 19 juin 2003, 11h00**, et seront ouvertes publiquement le même jour, soit à **11h05**, dans la salle du conseil du bureau de l'arrondissement (deuxième étage).

Ville de Montréal
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
AVIS est donné que le conseil, à son assemblée du 26 mai 2003, a adopté les règlements suivants:
03-012 Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villéray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386)
03-022 Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villéray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386)
03-074 Règlement sur le Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis
03-075 Règlement sur la fermeture, comme domaine public de la Ville, du lot 2 871 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le chemin Kildara
03-076 Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue Tracy située du côté est de la rue Fredmir
03-078 Règlement sur le changement de nom de l'avenue Pierre-Charbonneau en celui de rue de Marseille et sur le prolongement de la rue de Marseille
03-082 Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 2
250 149 du cadastre du Québec, situé au nord-ouest de la rue Marie-Anne, entre les avenues de l'Hôtel-de-Ville et Laval
03-086 Règlement sur l'occupation du domaine public par une partie du bâtiment sis au 1620, avenue Van Horne/794, avenue Davaar, dans l'arrondissement Outremont
03-088 Règlement concernant la construction de deux immeubles d'habitation sur les lots 435, 436, 437 pte, 438 pte et 443-2 pte de la division cadastrale du quartier Saint-Antoine de Montréal
03-089 Règlement relatif au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation de projets de construction résidentielle
Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.
Montréal, le 4 juin 2003
La greffière de la Ville
M^{re} Jacqueline Leduc

LE DEVOIR

LE MONDE

Sommet de Charm el-Cheikh

Baril va former la nouvelle armée du Congo

LE DEVOIR

Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan a confié hier à l'ancien chef d'état major de l'armée canadienne, le général Maurice Baril, la difficile tâche de faciliter la mise en place d'une nouvelle armée congolaise, qui intégrerait des éléments des différentes factions militaires qui s'arrachent le Congo depuis cinq ans.

Le général à la retraite, qui a dirigé l'armée canadienne de 1997 à 2001, se rendra sous peu à Kinshasa afin d'entreprendre des pourparlers avec le gouvernement de Joseph Kabila et les représentants de différentes factions militaires. Il sera accompagné de l'envoyé spécial de Kofi Annan, Mustapha Niasse, qui travaillera à l'implantation des accords de Pretoria conclus au début de l'année et à la formation d'un gouvernement de transition.

«Nous espérons être en mesure de les aider en résolvant le problème [de la mise en place d'une nouvelle armée], afin qu'ils puissent aller de l'avant avec la formation d'un gouvernement», a déclaré hier Kofi Annan.

L'annonce survient peu après que le Conseil de sécurité de l'ONU eut entériné, vendredi dernier, la formation d'une Force multinationale d'interposition au Congo, dont le commandement serait assumé par la France. La force, qui comprendra quelque 1500 soldats, dont 700 Français, est chargée de rétablir la sécurité dans la ville de Bunia, dans la région de l'Ituri, située au nord-est de la République démocratique du Congo, où les violences inter-ethniques ont fait des centaines de victimes au cours des dernières semaines. Selon une étude récente, la guerre aurait causé la mort de 3,3 millions de personnes depuis 1998 au Congo.

Signe que l'arrivée prochaine de la force d'interposition pourrait avoir un impact sur le terrain, l'Union des patriotes congolais (UPC), qui contrôle la région de Bunia, aurait commencé à retirer ses troupes de Bunia. Les responsables de la Mission de l'ONU en RDC (MONUC) ont constaté hier le départ de quelque 600 hommes.

Selon un porte-parole de la Monuc, l'UPC «affirme avoir, en tout, quelque 15 000 hommes à Bunia et aux alentours», dont certains sont âgés de moins de 10 ans.

L'UPC envoie cependant des messages contradictoires. Le chef de l'UPC a déclaré hier être prêt à se battre contre la force multinationale dans une déclaration rendue publique à Bunia et communiquée hier à l'AFP par la coordination des agences humanitaires de l'ONU.

Le chef de l'UPC, Thomas Lubanga — dont la milice, alliée au Rwanda, occupe Bunia depuis le 12 mai — a «souhaité la bienvenue» à la Force multinationale mais affirmé qu'il n'hésiterait pas «à se battre contre elle pour protéger sa population», a relaté un responsable de la coordination des agences humanitaires (OCHA).

Le chef de l'UPC a laissé entendre que ses troupes iraient se cantonner hors de la ville et attendraient le départ de la Force d'interposition pour reprendre le contrôle de Bunia.

Avec Reuters et AFP

EN BREF

Ben Laden, épistolier

Riyad (Reuters) — L'activiste présumé abattu samedi par la police saoudienne transportait sur lui une lettre qu'Oussama ben Laden aurait écrite en décembre, a rapporté hier le quotidien saoudien *Al Watan*. Youssef Saleh al-Eiery a été tué au cours d'un échange de tirs avec les forces de l'ordre saoudiennes, dont deux membres sont morts. Eiery fait partie des 19 suspects recherchés par les autorités saoudiennes pour leurs liens présumés avec le réseau al-Qaïda de ben Laden et soupçonnés d'implication dans le triple attentat suicide de Riyad le 12 mai dans lequel 35 personnes ont trouvé la mort. Si la lettre est authentifiée, elle pourrait fournir la preuve de liens entre al-Qaïda et ces attentats.

Bush vante les mérites du plan de paix

Israël libère 91 militants palestiniens

AGENCE FRANCE-PRESSE

Charm el-Cheikh — Le président George W. Bush a lancé hier, lors de sa première visite au Proche-Orient, un message ferme contre le terrorisme et a proclamé son engagement à voir naître un État palestinien, mais il n'a pu obtenir de ses alliés arabes la promesse de normaliser leurs relations avec Israël.

Les cinq dirigeants arabes réunis avec M. Bush à Charm el-Cheikh ont eux aussi réaffirmé leur soutien à la «feuille de route», le plan de paix international dont les modalités d'application seront le thème majeur d'un deuxième sommet réunissant aujourd'hui à Aqaba (Jordanie) le premier ministre israélien, Ariel Sharon, son homologue palestinien, Mahmoud Abbas, et M. Bush.

«La terreur menace mon pays, la terreur menace les États arabes, la terreur menace l'État d'Israël, la terreur menace l'émergence d'un État palestinien. La terreur doit être combattue et doit être vaincue», a martelé M. Bush, qui s'exprimait en présence de ses alliés arabes dans le décor paradisiaque de cette station balnéaire du Sinaï.

Précédant cet appel, le président égyptien, Hosni Mubarak, dans une déclaration distincte, s'est engagé au nom de ses pairs saoudien,

bahreïni, jordanien et palestinien à «employer tous les moyens possibles [...] pour empêcher l'arrivée de tout appui aux organisations terroristes».

Le président américain a réaffirmé sa «vision» de deux États, l'un palestinien et l'autre israélien, vivant côte à côte et en bonne intelligence. «Vous, Monsieur, vous avez une responsabilité et vous l'assumez, a-t-il déclaré à l'intention de M. Abbas, qu'il rencontrait pour la première fois, et que ce sommet a placé au même plan que les chefs d'État arabes. Je veux travailler avec vous comme avec les autres dirigeants qui sont ici.»

Ce premier voyage du président américain en Égypte et en Jordanie a pour but de faire démarrer l'application de la «feuille de route», approuvée par les Palestiniens et Israël, lequel a toutefois émis des réserves. Ce plan prévoit la création par étapes d'un État palestinien d'ici à 2005.

M. Mubarak a de son côté assuré que les parties arabes (Égypte, Arabie, Jordanie, Bahreïn et Autorité palestinienne) «appuient la «feuille de route» et a demandé à Israël «d'appliquer la totalité de ses engagements stipulés» par ce document qui prévoit notamment le démantèlement des colonies sauvages.

Pour le président américain, la paix et la stabilité dans la région passent par le développement économique. Il a ainsi répété sa propo-



MAGNUS JOHANSSON REUTERS

Retrouailles familiales dans un camp de réfugiés palestiniens à Bethléem.

sition de créer une zone de libre-échange entre les États-Unis et les pays du Proche-Orient, dont Israël, d'ici à dix ans.

L'armée israélienne a libéré hier 91 détenus palestiniens, dans le cadre d'une série de mesures d'allègement promises la semaine dernière. «C'est un pas positif qui

va créer un climat propice [à la poursuite] des négociations», a déclaré le ministre palestinien chargé du dossier des prisonniers, Hicham Abdelrazeq. Le doyen des prisonniers palestiniens Ahmed Jbarra Abou Soukhar, 69 ans, membre du Fatah, principale composante de l'OLP, a notamment été

élargi, après avoir purgé 27 ans de détention pour un attentat sanglant à Jérusalem-Ouest.

La veille, Israël avait relâché Tayssir Khaled, membre du comité exécutif de l'OLP et du bureau politique du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), emprisonné depuis six mois.

Le gouvernement français résiste aux centaines de milliers de grévistes qui manifestent

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Des centaines de milliers de personnes ont manifesté hier en France contre un projet de réforme des retraites et une grève a perturbé les transports en commun, mais le gouvernement de centre-droit a réaffirmé sa détermination à procéder aux changements qu'il estime nécessaires.

Les participants étaient entre 455 000 (police) et 1 503 700 (syndicats), en recul par rapport à la précédente manifestation du 13 mai, qui a réuni plus de deux millions de personnes selon les syndicats, la police estimant le nombre de manifestants à un million.

Le gouvernement a relevé un

«mouvement de repli», avec une mobilisation représentant «la moitié de celle du 13 mai».

Les cortèges ont exigé du gouvernement qu'il ouvre de nouvelles négociations sur un projet de réforme des retraites qui doit être présenté devant le Parlement le 10 juin.

Ce projet prévoit notamment un allongement de la période de cotisation pour garantir le paiement des retraites alors que le nombre des cotisants va diminuer et le nombre des ayants droit augmenter en raison du vieillissement général de la population.

Les syndicats de l'éducation nationale ont également observé une journée d'action, la dixième depuis

la rentrée scolaire de septembre 2002, pour se joindre à cette mobilisation et protester contre le projet de gouvernement de donner plus d'autorité aux régions dans le domaine de l'enseignement. Entre un cinquième et la moitié, selon les établissements, des employés ont observé la grève, selon le ministère de l'Éducation nationale.

En dépit de cette mobilisation, M. Raffarin a réaffirmé devant l'Assemblée nationale sa «détermination à réformer la République», notamment sur les retraites et la décentralisation.

Dans la soirée, les syndicats ont appelé à la «généralisation» de la protestation, avec la reconduction de la grève dans les transports à

Paris et dans sa région jusqu'à ce soir. Les syndicats de l'enseignement ont appelé à une nouvelle journée de grève et de manifestations pour le 10 juin.

Hier, les trains, les métros et les autobus ont roulé en nombre réduit dans toute la France et des embouteillages se sont formés autour des grandes villes.

Quatre-vingts pour cent des vols au départ ou à l'arrivée des aéroports français ont été annulés en raison de la grève des aiguilleurs du ciel, mais Air France a indiqué qu'elle assurait la totalité de ses vols long-courriers. Les autorités prévoient un trafic aérien normal aujourd'hui et demain, malgré un nouvel appel à la grève.

Irak: l'ONU s'accorde avec Bremer, pas le CNI

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Le représentant spécial de l'ONU pour l'Irak, Sergio Vieira de Mello, et l'administrateur en chef américain, Paul Bremer, ont promis hier de travailler ensemble pour la reconstruction du pays, alors que l'ex-opposition irakienne a rejeté un projet politique américain, jugé «inapproprié».

«Nous avons eu de très bonnes discussions concernant différents thèmes sur lesquels nous pouvons travailler ensemble pour créer un Irak démocratique, indépendant et pacifique. Nous sommes conscients du fait que nous voulons atteindre les mêmes objectifs», a dit M. Bremer après sa première rencontre avec M. de Mello.

Pour sa part, le représentant de l'ONU a indiqué: «Nous avons le même objectif qui est de rendre le pouvoir au peuple libre d'Irak le plus tôt possible.» Les agences humanitaires de l'ONU «font un gros travail ici avec l'appui total de l'autorité de la coalition. Nous élargissons maintenant cette coopération aux domaines politique et de la reconstruction», a ajouté M. Vieira de Mello, arrivé lundi pour une mission de quatre mois. «Le plus tôt le peuple irakien se gouvernera lui-même, le mieux cela sera, a-t-il déclaré à l'aéroport.

M. Bremer a proposé lundi au Conseil des sept principaux leaders politiques irakiens d'établir d'ici six semaines une administration intérimaire irakienne dirigée par un Conseil politique et annulé l'idée d'un congrès national. Mais les leaders irakiens ont insisté pour la tenue d'un tel congrès.

«Bremer sera l'unique personne dotée de pouvoirs exécutifs et nous pensons que cela est inapproprié», a jugé le porte-parole du Congrès national irakien (CNI), Entifadh Qanbar, lors d'une conférence de presse à Bagdad. «Nous aurons sérieusement pour la tenue de cette conférence [...] et elle aura lieu le plus tôt possible pour mettre en place «un gouvernement intérimaire», a-t-il souligné.

Enquête sur la propagande Blairiste

Londres (AFP) — La commission des Affaires étrangères du Parlement britannique a annoncé hier qu'elle ouvrirait une enquête sur la décision du gouvernement de participer à la guerre en Irak à la suite des accusations selon lesquelles Downing Street aurait réécrit le rapport des services de renseignement sur l'armement irakien pour justifier le conflit.

Le problème avec l'Amérique? Bush.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'image des États-Unis dans l'opinion publique internationale a pris un coup avec la guerre en Irak, et peu de gens ont confiance dans le président George W. Bush pour faire les meilleurs choix, selon un sondage international rendu public hier.

Selon ce sondage du Pew Research Center, la guerre en Irak a «creusé le fossé entre l'Amérique et l'Europe de l'Ouest, et provoqué la colère de nombreux musulmans par-

tout dans le monde». «Dans la plupart des pays, l'image des États-Unis dans l'opinion a franchement baissé depuis un an», indique l'enquête.

Lété dernier, 63 % des Français en avaient ainsi une opinion favorable. Ils ne sont plus que 43 % aujourd'hui, après un plancher de 31 % en mars (mois au cours duquel a été lancée la guerre en Irak). En Allemagne, le pourcentage d'opinions favorables est tombé de 61 % à 45 % (25 % en mars), en Russie de 61 % à 36 % (28 % en mars), en Italie de 70 à 60 (34 en

mars). En Espagne, il n'est que de 38 % (pas d'enquête l'an dernier).

Bush est largement impopulaire. À la question «Quel est le problème avec les États-Unis?», 74 % des Français et des Allemands répondent «Bush», loin devant «Amérique en général». Ils sont 67 % en Italie, 60 % au Canada, 59 % en Grande-Bretagne, 50 % en Espagne et 43 % en Russie à également trouver que Bush est le principal problème.

L'opinion publique internationale fait davantage confiance au

premier ministre britannique Tony Blair, ou encore au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour traiter au mieux les affaires du monde, souligne le rapport.

Dans les pays musulmans, l'hostilité envers les États-Unis a augmenté «parfois dramatiquement» souligne le rapport, citant l'exemple de l'Indonésie où le pourcentage d'opinions favorables a sombré de 61 % à 15 %, tandis que les opinions défavorables passaient de 36 à 83 %.

Barbus et loin des femmes

Les islamistes au pouvoir dans une province du Pakistan veulent instaurer une police religieuse

REUTERS

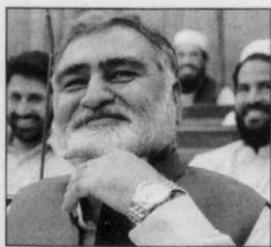
Peshawar — Les islamistes au pouvoir dans la province pakistanaise de la Frontière nord-ouest (NWFP), voisine de l'Afghanistan, ont annoncé hier leur intention de créer des universités réservées aux femmes et d'exhorter les hommes à porter la barbe.

Le gouvernement provincial devait en outre faire adopter dans la journée une loi créant un organe de surveillance s'apparentant, selon ses détracteurs, à la police religieuse des talibans. Les députés ont déjà approuvé lundi l'adoption de la «charia», ou loi islamique, dans la région.

Mais la présentation au Parlement régional de la loi visant à établir cette instance de contrôle («Hasba») a été reportée, a indiqué à Reuters le ministre de la Justice de la province, Zafar Azam, sans avancer de raison à ce report.

Des responsables de la province ont fait savoir que cet organe, qui disposera de représentants dans tous les districts, serait chargé de vérifier le respect des obligations religieuses.

Les détracteurs de cette initiative affirment qu'elle rappelle le ministère de la Prévention du vice et



FAISAL MAHMOOD REUTERS

Akram Duurrani, premier ministre de la province de la Frontière nord-ouest.

de la Promotion de la vertu, la police religieuse créée sous le régime des intégristes talibans, renversé fin 2001 en Afghanistan par des troupes sous commandement américain.

«La charia sera la loi suprême», a déclaré Azam. «Nous allons inviter la population à adopter les bonnes choses et à abandonner les mauvaises.» Le gouvernement provincial va exhorter les hommes à porter la barbe et va créer des universités séparées pour les femmes, a-t-il ajouté. «Nous allons également mettre au point des lois pour convaincre les jeunes d'obéir

à leurs parents», a-t-il ajouté.

Lors des élections législatives d'octobre, la province de la Frontière nord-ouest est passée sous le contrôle d'une alliance islamique composée de six partis. Depuis son arrivée au pouvoir, cette alliance, appelée Mouttahida Majlis-e-Amal (MMA) et comprenant deux formations politiques ouvertement protalibans, a pris plusieurs mesures rappelant l'application rigoriste de la loi islamique par les talibans.

Samedi, les autorités provinciales ont demandé aux fonctionnaires de prier cinq fois par jour, comme le demande le Coran, et requis la fermeture des magasins aux heures de prière.

Ces mesures interviennent après des restrictions imposées à la vente de musique et de cassettes vidéo, la destruction d'affiches montrant des femmes ou faisant la publicité d'articles occidentaux et l'instauration d'une interdiction totale de consommer de l'alcool.

Mesures inspirées des talibans

Le MMA a également interdit la diffusion de musique dans les transports en commun, l'examen médical de femmes par des médecins de sexe masculin, et a pris

É D I T O R I A L

La victoire des géants

Les membres de la Federal Communications Commission (FCC), l'équivalent américain de notre CRTC, ont créé tout un émoi. Leur projet de dérégulation des ondes radio et télé suscite d'autant plus d'opposition que ses adversaires craignent le pire pour tout ce qui a trait à la libre circulation de l'information.

La FCC est présidée par Michael Powell, le fils du secrétaire d'État Colin Powell. Il y a deux jours de cela, trois des cinq commissaires de cet organisme de contrôle ont voté l'adoption d'une série de mesures qui vont bouleverser l'horizon médiatique des États-Unis dans les semaines et les mois qui viennent. Signe de la dimension très politique du projet, les trois militants de cette vaste réforme sont membres du Parti républicain; les deux opposants, on l'aura deviné, défendent les couleurs des démocrates. Au Congrès, un nombre imposant d'élus ont promis que le tout se traduirait par une foire d'empoigne musclée. Le président Bush s'est empressé d'accorder son imprimatur au projet.

Si l'on en croit les concepteurs de la réforme, le bien-fondé de celle-ci est d'ordre économique. Pour Powell et ses collaborateurs, le paysage médiatique est si éclaté qu'il y avait lieu de favoriser ce qu'on nomme toujours en usant du mot consolidation et non concentration. Les grosses entreprises qui sont si grosses qu'en langue économique on les désigne en parlant de nébuleuses sont grandement favorisées par la décision du FCC. Elles voulaient que toutes les entraves à leur expansion soient levées, elles ont obtenu satisfaction malgré les atermoiements justifiés de toutes les organisations de citoyens, toutes les associations de consommateurs.

En effet, le grand vainqueur de cette réforme c'est tout d'abord News Corporation, la compagnie de Rupert Murdoch, qui est propriétaire, entre autres entreprises, de la chaîne Fox News. Grâce à la levée des écrous décidée par Powell

et les siens, Fox pourra faire l'acquisition de Direct TV et ainsi accorder au discours de Bush toute la place que ce dernier souhaite disposer en vue des prochaines élections. En clair, la caisse de résonance de l'idéologie néoconservatrice chère à Murdoch et Bush sera plus volumineuse que jamais. C'est d'ailleurs à se demander si l'aval accordé à Murdoch n'est pas la récompense attendue pour les grands services rendus par Fox durant la guerre en Irak.

L'autre grand gagnant de la loi Powell est sans aucun doute le géant aux pieds d'argile qu'est AOL-Time Warner. Les nouvelles dispositions arrêtées par le FCC vont lui permettre de proposer à General Electric l'acquisition du réseau NBC. Si tel est le cas, alors Time Warner aura à sa disposition le véhicule parfait pour diffuser les produits culturels que ce conglomérat fabrique. Avec Time Warner, on a le prototype d'entreprise qui va articuler toute la programmation en fonction de ses films, de ses artistes, de ses intérêts et non pas ceux des auditeurs. Dans le cas présent, bien des bruits ont alimenté les débats du Congrès à l'effet que CNN, filiale de Time Warner, avait rangé la distance critique à l'endroit de Bush dans les placards dans l'espoir qu'on lui permette de faire ce que, aujourd'hui, on lui permet de faire.

Tous modèles confondus, un fait ressort qui devrait, espérons-le, favoriser une vive opposition: l'information est appelée à être prise en otage. Cela ne relève pas de l'opinion mais bien des convictions de ceux qui ont en l'occurrence un pouvoir décisionnel. La masse des intérêts financiers d'un News Corporation ou d'un Time Warner est si ample, si importante, qu'elle constitue une garantie pour Bush et les siens. Quel conglomérat osera s'allier l'autorité réglementaire, soit Bush? Aucun.

L'innocence

Toute erreur judiciaire est tragique. Mais parfois le tragique existe même quand justice a été rendue, comme l'illustrent trois histoires dont les médias ont fait état au cours du dernier mois.

Deux cas concernent des professeurs, l'un d'Anticosti, l'autre de Saint-Tite, accusés d'attouchements sexuels par des élèves; l'autre touche un directeur d'une école protestante de Montréal, qu'une enseignante accusait de harcèlement sexuel à son endroit — une affaire qui vient de trouver sa conclusion après... 17 ans! Chaque fois, les juges ont reconnu la fausseté des faits allégués. L'enseignant de Saint-Tite a même obtenu, et c'est une première, une compensation de 50 000 \$ pour dommages moraux, à verser par la Sûreté du Québec et une station de Cogeco affiliée à Radio-Canada, parce que son arrestation s'était transformée en spectacle médiatique.

Ce précédent est majeur mais il ne réglera pas le problème de fond: la fausse alléguation elle-même qui, dès qu'elle est portée et pour peu qu'elle chemine, ruine tous les aspects d'une vie. Depuis des années, les histoires d'horreur abondent, principalement dans le monde de l'éducation. Leur effet dévastateur est si connu qu'il est en fait étonnant que les corps policiers ne soient pas davantage sensibilisés à la question, puisque c'est à leur niveau qu'on freine les dérapages (même si les autorités scolaires peuvent aussi être à blâmer, comme c'était le cas dans l'histoire de Montréal).

Il est vrai qu'on leur en demande beaucoup. Le silence et l'indifférence surtout ont si longtemps entouré les agressions sexuelles que de prendre ces affaires au sérieux fut une véritable révolution dans le monde policier, au point d'entraîner des excès. Mais ceux-ci ne sont pas une fatalité. Depuis 1988, une importante réflexion a été menée au Québec sur la façon de traiter les agressions sexuelles commises envers les enfants, ce qui a conduit à une entente multisectorielle au milieu des années 1990. Elle implique différents ministères (Éducation, Justice, Santé, etc.) et prévoit une procédure d'intervention, détaillée mais facile à comprendre.

Quand l'entente est appliquée, comme c'est le cas à Montréal, elle déjoue bien des erreurs, disent des spécialistes du domaine. Le problème c'est qu'ailleurs, on l'ignore. Ce n'est pas par hasard si les plus grossières dérives sont le fait de petits corps policiers ou de la Sûreté du Québec, qui ne se réfèrent pas à l'entente. Or, sans préparation adéquate, le souci, légitime, de protection des enfants ne fait qu'une bouchée de la présomption d'innocence, qui est pourtant la base de notre système judiciaire. Des reportages de l'émission américaine *Frontline*, repris sur les ondes de Télé-Québec, en avaient témoigné il y a quelques années. On y voyait tous les employés d'une garderie sombrer, à partir d'une peccadille, dans un incroyable engrenage de plaintes sans fondement qui les conduira à l'emprisonnement.

Si une entente est trop difficile à appliquer, peut-être alors faudrait-il que cette hallucinante série, intitulée *Innocence perdue*, fasse partie du programme d'étude de tous les futurs policiers. Les leçons d'enquêtes à en tirer seraient valables tant pour les plaintes provenant d'adultes que celles venant d'enfants.

jboileau@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Fusions ou défusions: des valeurs en jeu

La première question que le nouveau gouvernement du Québec doit se poser au sujet des défusions est celle de déterminer si la décision de l'ancien gouvernement de faire des fusions forcées était une bonne décision pour l'intérêt des populations directement concernées et de la population québécoise en général. S'il arrive à la conclusion que c'était une mauvaise décision tant au plan de l'aménagement urbain que de l'équité, il doit lui-même ordonner les défusions ou permettre aux citoyens d'y procéder par voie référendaire. S'il arrive toutefois à la conclusion que cette décision était bonne, qu'il agisse rapidement et mette fin au débat.

Le gouvernement doit surtout ne pas écouter les voix de ceux qui prévoient la catastrophe ou la fin du monde si, par hypothèse, des défusions ont lieu. Mieux vaut corriger le tir lorsqu'il est encore temps, plutôt que de vivre pendant des années avec des mauvais choix. Évitez de revivre les erreurs du genre écoles polyvalentes, CLSC, Régies régionales de la santé, etc.

Une deuxième question se greffe à la question de la bonne décision, soit celle concernant la notion de démocratie. Personne ne peut sérieusement contester l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale de faire ce qu'elle veut de ses créatures que sont les municipalités, mais ce qui ne veut pas dire qu'elle exerce un monopole sur la démocratie et que ses décisions sont toujours un modèle du genre. En Occident, la démocratie est quelque chose de fort subtil et complexe. Le pouvoir démocratique y est fort diffus, se rencontrant dans plusieurs instances et se manifestant de diverses façons, notamment sur le plan municipal. À moins de penser que les démocraties et les identités locales, souvent fort vieilles, sont de peu d'importance et rayables par un simple

trait de plume, il faut reconnaître l'absolue nécessité pour tout gouvernement d'y aller avec respect et prudence dans ce domaine. À cet égard, l'attitude cavalière et hautaine de l'ancien gouvernement péquiste ne doit pas servir de modèle. La question des défusions sera sans aucun doute le grand test pour juger de la qualité du gouvernement Charest. De grands principes y sont manifestement en jeu.

Michel Lebel
Entrelacs, le 18 mai 2003

Le problème c'est mourir

En réponse à Serge Bouchard et à son article dans *Le Devoir* du 27 mai, ma position sur la mort est demeurée aristotélicienne et thomiste. La mort est une catastrophe. L'âme, immortelle pourtant, devient inopérante, car elle n'est pas en elle-même un esprit assez puissant pour fonctionner sans faire corps avec le cosmos dans lequel nous sommes tous intégrés. Puisque le corps regroupe en un ensemble singulier et harmonieux tout ce qui nous permet de faire corps avec l'univers qui nous entoure, depuis les microcosmes jusqu'aux dernières galaxies, la mort signifie la rupture brutale, totale et définitive avec cette relation en acte et en puissance (suivant l'acception latine *in actu et in potentia*), sans laquelle nous ne pouvons vivre.

La solution passe par la foi au Christ, le Dieu crucifié, Pantocrator de l'humanité, qui a dit: «Celui [et celle] qui croit en moi, même s'il meurt, vivra.»

Déjà, par le baptême, l'âme acquiert cette faculté qui nous manque pour vivre sans corps après la mort.

Nous n'avons aucune idée de ce que sera cette vie en dehors du corps. Seule la foi nous renseigne et nous fait espérer. Elle nous informe que nous sommes tous appelés à ressusciter et il y aura une nouvelle terre et de nouveaux cieux.

En attendant, que deviennent ceux et celles

qui ont trépassé avant nous? Nous n'avons aucun moyen technique, scientifique ou philosophique de le savoir. On peut s'en faire une idée en consultant le traité de l'âme d'Aristote (le *nous*) et le *De Anima* de Saint Thomas d'Aquin. Cependant, ni l'un ni l'autre ne peuvent se substituer à la foi au Christ et à l'espérance qu'elle apporte.

Cette foi et cette espérance, j'en ai un peu, pas beaucoup, même si je suis resté croyant et pratiquant. Lorsque j'aurai la foi de la paysanne bretonne, comme l'affirmait Pasteur, je ne craindrai plus la mort. Je ne chercherai pas non plus à la nier et l'évacuer avec mon imagination. Quant aux expédients familiaux et sociaux qui entourent la mort et cherchent à la conjurer, ils n'auront plus aucune importance.

René Marcel Sauvé
Laval, le 27 mai 2003

Je relis *Le Prince!*

La nouvelle ministre libérale déléguée à la Santé, Julie Boulet, a démissionné. Elle avait accepté des contenants de plastique pour ses clients. N'y a-t-il pas eu un ministre péquiste qui était allé parler à des fabricants de médicaments dans une activité du Bloc québécois à quelques centaines de dollars le couvert il y a quelques mois? J'en ai comme un vague souvenir. Mieux, il y en a eu trois! Pauline Marois en 2000 à 350 \$ le couvert, Rémy Trudel en 2001 à 125 \$ le couvert et François Legault à 100 \$ le couvert le 28 novembre 2002! Et deux d'entre eux ont eu des ambitions de leadership au PQ.

C'est vrai que le Bloc québécois est au fédéral et que c'est alors permis. Aucun n'a eu à démissionner. Bref, le fédéralisme était gagnant pour le PQ ces soirs-là! Il y a de ces paradoxes ou de ces hypocrisies! À vous de choisir, moi je relis *Le Prince* de Machiavel!

Michel Handfield
Montréal, le 3 mai 2003

LIBRE OPINION

L'importance de l'anglais dès la première année est un mythe

FRANÇOIS ROBERGE
Montréal

Sitôt que le Parti libéral gagne le pouvoir à Québec, je me repose systématiquement la question: notre langue française ainsi que la charte censée la défendre vont-elles être encore revisitées? Alors que je crois la paix linguistique solide, voici que le nouveau gouvernement décide de la remettre en question. En effet, Pierre Reid, ministre de l'Éducation, souhaite que les élèves en première année du primaire apprennent l'anglais. Si le gouvernement adopte son projet, les problèmes d'apprentissage du français s'accroîtront. En outre, ce «changement», expression si chère à Jean Charest, est inutile!

J'enseigne la littérature au cégep. J'accorde une place importante à la qualité de la langue au moyen d'exercices d'écriture occasionnels dans l'espoir de recevoir de bons travaux de la part de mes élèves. Certains me disent que par rapport au français, l'anglais est, règle générale, plus simple à maîtriser, donc plus facile à écrire. Ils ont raison. Dès lors, je n'ose imaginer les réactions de mes camarades du niveau primaire lorsqu'ils entendront pareil constat de leurs élèves de cinq ou six ans. D'où l'importance d'oublier l'enseignement de l'anglais dès les premières années d'école primaire.

Si notre syntaxe et notre système de conjugaison sont complexes à appréhender, mieux vaut s'y mettre lorsque nous sommes jeunes. L'enfant qui reviendra de son cours d'anglais par ensuite se rendre au cours de français s'y perdra; la confusion entre le système simple de l'anglais et celui — force est de le reconnaître — difficile (mais ô combien fascinant!) du fran-

çais s'accroîtra. La conséquence est prévisible: le cours d'anglais deviendra plus agréable à suivre, et la culture anglaise à laquelle il donne accès commencera plus tôt chez nos enfants son travail d'éviction de la culture française et des autres cultures. Ensuite, bonne chance au personnel enseignant du secondaire dans son mandat de parfaire le bon usage du français dans les travaux écrits des élèves!

Qui plus est, quel message envoyons-nous aux nouveaux citoyens et aux nouveaux citoyens du Québec? Celui-ci: vous pourrez vivre au Québec dans la langue de la majorité canadienne. La Charte de la langue française (la loi 101), instaurée afin d'harmoniser le dialogue des diverses cultures québécoises, n'aura pratiquement plus force de loi. L'enfant qui parle arabe, portugais, mandarin ou hindi à la maison doit d'une certaine manière faire un effort pour «oublier» sa langue lorsqu'il rentre à l'école le matin, du moins s'il veut plus facilement s'imprégner du français. L'effort est difficile mais certes essentiel pour quiconque désire apprendre une nouvelle langue. Après tout, comment bien maîtriser une langue sinon en s'entourant d'individus qui s'en servent? D'autre part, si un groupe d'élèves réussit mieux son cours d'anglais, c'est cette langue qu'il préférera et qu'il finira par utiliser. Le français restera désormais une langue seconde.

Par conséquent, attendons encore à la quatrième année du primaire avant d'enseigner l'anglais. Assurons-nous que nos élèves acquièrent le minimum de connaissances du français avant l'apprentissage de toute autre langue seconde. Tôt au tard, la maîtrise de l'anglais viendra d'elle-même. La diffusion de la langue de nos voisins du Sud par la radio, la télévision ou

le cinéma finira toujours par rentrer chez nous. Bien des Québécois affirment qu'ils ont appris l'anglais surtout en dehors des réseaux scolaires (amitiés, amours, relations professionnelles, lecture, voyages, etc.), lesquels en retour leur ont permis d'optimiser son usage. Les libéraux de Pierre Reid et de Jean Charest prétendent que la signature éventuelle de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) multipliera les échanges transnationaux et, partant, nécessitera une meilleure connaissance de l'anglais. Ne vous en faites pas, MM. Reid et Charest, et ne sous-estimez pas nos aptitudes! La langue anglaise est déjà parfaitement bien maîtrisée par plus de la moitié des Québécois entre 20 et 29 ans. Notre position nous empêche et nous empêchera toujours de faire fi de l'apprentissage de la première langue de communication au monde.

Bref, si nous désirons que le français reste la langue d'usage au Québec, autant au travail que dans nos échanges commerciaux, culturels et interpersonnels, mettons plutôt l'accent, MM. Reid et Charest, sur l'aide à l'apprentissage du français, et pas seulement aux premières années du primaire mais également au secondaire et au cégep. D'ailleurs, puisqu'on parle d'intégration continentale, pourquoi ne pas également intéresser nos jeunes enfants à ses langues? Véritables réseaux de diffusion, celles-ci les conduiraient vers d'autres univers culturels, les attireraient vers d'autres littératures, d'autres univers musicaux, d'autres œuvres cinématographiques, bref, d'autres manières d'appréhender la société. Autrement, l'oncle Sam ouvrira plus rapidement le chemin à l'éviction des cultures des Amériques, la nôtre en premier.

I D É E S

Rapport Poitras

Le cul-de-sac du « défusionnisme »

LUC-NORMAND TELLIER

Département d'études urbaines et touristiques
de l'Université du Québec à Montréal

Trois universitaires seulement, Pierre Delorme, Marie-Claude Prémont et moi-même, ayant jadis appuyé publiquement la réforme Harel sur la création des nouvelles villes fusionnées, je me sens tenu, en ma qualité d'économiste urbain, de répondre à mon collègue François Des Rosiers (pour lequel je garde toute mon estime) qui, la semaine dernière dans *Le Devoir*, a pris le parti des défusions en prenant appui sur la théorie économique.

Je commencerai par l'argument le plus simple. Supposons que MM. Poitras et Des Rosiers aient raison, que « les municipalités se doivent de se comporter comme des entreprises sans but lucratif qui, dans l'intérêt même de leurs résidents qui en sont aussi les actionnaires, doit chercher à leur offrir les meilleurs services possibles, et ce, au moindre coût possible ». Supposons aussi que la meilleure approche soit, comme ils le prétendent, celle du « bottom-up », qui repose sur une délégation des pouvoirs à un niveau qui favorise la responsabilisation, tant des citoyens que de leurs élus et administrateurs locaux, ainsi qu'une certaine émulation inter-municipale. N'y aurait-il alors pas lieu d'accorder à tous les arrondissements, à tous les quartiers et à tous les quadrilatères de la nouvelle Ville de Montréal le droit à la défusion? Pourquoi se limiter aux villes qui existaient avant la réforme Harel?

Si les principes de MM. Poitras et Des Rosiers sont valables, appliquons-les intelligemment, de façon cohérente et systématique. Généralisons le droit à la défusion. Abolissons la Communauté métropolitaine de Montréal (CUM) et laissons la myriade de municipalités résultant d'une défusion tous azimuts procéder elle-même à « une délégation des pouvoirs » à des instances métropolitaines issues de la base et non pas imposées par Québec comme dans le cas de l'ancienne CUM et de l'actuelle Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Laissons se produire

ce scénario psychédélique dont toute notre histoire municipale démontre l'irréalisme...

Le problème avec MM. Poitras et Des Rosiers, c'est qu'ils n'ont pas le courage d'aller jusqu'au bout de leur logique. Ils ne croient pas suffisamment à la valeur de leurs principes pour oser en préconiser l'application systématique et universelle. Appliquer leur logique à tous les Westmount de la Terre est la chose la plus simple du monde, mais l'appliquer à Pointe-Saint-Charles, à Hochelaga-Maisonneuve, à Côte-des-Neiges ou même à l'arrondissement Ville-Marie (qui aurait sans doute plus intérêt à défusionner que Westmount elle-même!) pose suffisamment problème pour qu'ils n'osent l'envisager et le préconiser.

Le plus grand drame dans la situation créée par le gouvernement actuel, c'est que le débat sur la base de principes universels, logiques et globaux est devenu impossible. Le sort de la Ville de Montréal repose actuellement entre les mains de défenseurs des intérêts particuliers des habitants de Westmount, d'Outremont, de Baie-d'Urfé et des autres riches de l'agglomération, sans qu'aient pris sur l'évolution des choses ceux qui ont à cœur l'intérêt général d'une ville réelle dont le tout est supérieur à la somme des parties, de cette ville qui n'est pas le puzzle de municipalités que François Des Rosiers a en tête mais qui constitue un organisme vivant ayant un centre, une tête, un cœur, des membres, un réseau sanguin et un système nerveux.

Le chef d'orchestre se défile

Le gouvernement québécois a, en vertu même de la Constitution canadienne, un rôle de chef d'orchestre à jouer en matière municipale. Aujourd'hui, le chef d'orchestre se défile et dit à tous les musiciens de choisir la partition qui leur convient et de jouer à leur guise. Cela, le gouvernement du Québec n'a pas le droit de le faire. Il n'a pas le droit d'abdiquer ses responsabilités. Il n'a pas le droit de se défiler et de laisser les intérêts particuliers tuer la démocratie métropolitaine.

La démocratie ne consiste pas à laisser à n'importe quel sous-groupe de la société le droit de poursuivre ses intérêts égoïstes au détriment de ceux de ses voisins. Elle consiste à permettre à l'intérêt général de prévaloir. Or cet intérêt général existe au niveau de l'île de Montréal et il existe aussi au niveau de la grande ré-

gion de Montréal. Il appartient au gouvernement québécois de permettre à tous ceux que cet intérêt général concerne de se prononcer.

Le jour où MM. Poitras et Des Rosiers nous feront la démonstration qu'une politique de défusions tous azimuts serait dans l'intérêt des quartiers les plus pauvres de notre ville et non pas seulement dans celui des quartiers les plus riches, le jour où ils nous auront démontré que la délégation des pouvoirs à des niveaux métropolitains peut se faire spontanément dans une approche de *bottom-up* (sans que Québec n'ait à l'imposer d'en haut), nous pourrions nous laisser convaincre, mais pas avant.

Pour le moment, du simple point de vue de la théorie économique, l'argumentation de François Des Rosiers est contestable. Elle ignore la nature systémique des agglomérations métropolitaines (qui ne sont pas que de simples puzzles de municipalités interchangeables). Elle néglige la logique économique des acteurs municipaux qui les poussent très souvent à s'opposer sur la base d'avantages monopolistiques plutôt qu'à collaborer. Elle manque de rigueur en proclamant louable la « redistribution intramunicipale de la richesse en faveur des ménages moins nantis » à l'intérieur de municipalités « relativement homogènes » du point de vue des revenus mais elle est « aberrante » à l'intérieur de municipalités « peu homogènes » (celles où il y a à la fois de vrais riches et de vrais pauvres). Elle porte des jugements contestables en laissant entendre que la négociation de négociations collectives raisonnables est improbable au sein d'une grande ville. M. Des Rosiers sait pourtant que les salaires existants dans le monde municipal atomisé actuel sont en moyenne supérieurs à ceux qui sont négociés aux niveaux centralisés des gouvernements provinciaux et fédéraux. Comment explique-t-il cela?

Ces manquements ne sont cependant que velleilles à côté du chaos intellectuel que le gouvernement actuel a créé en nous invitant à renoncer à l'idée même d'un débat éclairé sur un schéma général d'organisation de nos grandes villes. Le gouvernement québécois doit se rendre compte qu'il ne peut abdiquer son rôle en cette matière et que le fait d'organiser des référendums sur des défusions unilatérales à l'intérieur des frontières de municipalités qui n'existent plus est inacceptable, suicidaire et aberrant.



Michel Venne

Landry part-il ou reste-t-il?

En avril, Bernard Landry avait été clair: « Dans l'intérêt du parti, je reste [comme chef de l'opposition] et, pour les mêmes raisons, je ne dirigerai pas ce parti à la prochaine campagne électorale. [...] J'ai fait mon temps. J'ai fait ma part. J'ai fait ce que j'avais à faire. »

Lundi soir, au cours d'une entrevue avec Pierre Maisonneuve au Réseau de l'information (RDI), il ne disait plus la même chose. Lorsque le journaliste lui a mentionné que tout le monde avait compris qu'il ne dirigerait pas le Parti québécois lors du prochain scrutin, M. Landry a répondu que cette interprétation était « hâtive » et que toutes les hypothèses sont ouvertes. Le 19 mai, en entrevue à TVA, il avait évoqué la même chose mais sans que cela ne retienne l'attention.

C'est dire qu'il pourrait rester. Et donc que plus rien n'est clair.

M. Landry a tout à fait le droit d'entretenir l'ambition de continuer, si tel est le cas. Mais en dévoilant au public l'objet de sa réflexion personnelle, il se place lui-même et il place son parti dans une situation pour le moins inconfortable: assis entre deux chaises. Il met du coup plusieurs militants dans une situation embarrassante et s'expose à des critiques. En cultivant l'ambiguïté, il ne parvient pas davantage à enrayer, comme il le souhaite peut-être, la course larvée qui s'est amorcée en coulisses entre Pauline Marois et François Legault.

S'il choisit de rester, la question du renouvellement du parti reste entière

Élections en Argentine



L'élection de Néstor Kirchner, le sixième président en 18 mois, vient clore une période de crise profonde et généralisée en Argentine. Mais les problèmes de fond que connaît le pays ne sont pas encore réglés.

De l'indignation idéaliste à la revendication politique

VICTOR ARMONY

Professeur de sociologie
à l'Université du Québec à Montréal

Le 25 mai 2003, un cycle politique s'est fermé en Argentine, celui qui s'était ouvert avec la « rébellion des gens ordinaires » des 19 et 20 décembre 2001. Néstor Kirchner, le sixième président en 18 mois, vient en effet clore une période de crise profonde et généralisée. Les problèmes de fond ne sont certes pas réglés. Au contraire, après le calme relatif de la transition, ils risquent d'exploser encore si les attentes minimales de la population et des marchés ne sont pas satisfaites dans un assez court terme.

En ce sens, Kirchner a peu de temps pour accomplir plusieurs tâches importantes. La première est sans doute celle de se projeter comme un leader compétent, déterminé et, surtout, indépendant des vieilles cliques. Il arrive au pouvoir avec un avantage: il est peu connu des Argentins. Même s'il est un péroniste de longue date, deux fois gouverneur de la province de Santa Cruz, il est perçu comme étant périphérique à la « classe dirigeante » qui a dominé la vie publique pendant les années 90 et à laquelle les citoyens avaient adressé leur cri de guerre: « Qu'ils s'en aillent tous! » Le président intérimaire Eduardo Duhalde l'a propulsé comme candidat seulement après que ses deux dauphins ont été écartés de la course. Troisième choix de Duhalde, deuxième choix des Argentins (avec 22 % des voix au premier tour, contre 24 % pour Carlos Menem, qui s'est retiré avant le second tour), il est en quelque sorte devenu président par défaut. Certains craignent que cela fasse de Kirchner un président faible. D'autres, par contre, voient là une opportunité: le gouvernement n'aura d'autre choix que de s'appuyer sur la société civile et la participation citoyenne pour consolider sa légitimité.

Réveil citoyen

Mais qu'en est-il justement des nouvelles expériences associatives et solidaires qui ont surgi à la fa-

veur de la dégringolade économique et du vide politique créé par la chute du gouvernement de Fernando de la Rúa? Les *piqueteros* (chômeurs qui bloquent les routes et construisent des projets communautaires), les *cacerolazos* (manifestations de la classe moyenne avec des casseroles) et les *asambleas barriales* (assemblées de quartier où l'on pratique la démocratie directe) étaient en effet devenus les symboles d'un véritable réveil citoyen. Beaucoup d'actives et d'intellectuels altermondialistes ont cru voir dans la protestation sociale argentine les signes d'un tournant global dans l'identité et l'action collectives. Au Forum social de Porto Alegre, en février 2002, on pouvait même entendre parler dans certains ateliers de la « révolution argentine », voire des débuts d'une « insurrection latino-américaine » contre le capitalisme néolibéral.

Bien que plus modérés dans leur diagnostic, des auteurs très connus comme François Chesnais, Toni Negri et Naomi Klein ont contribué à diffuser sur la scène internationale l'image d'un peuple héroïque qui s'est levé contre un « État spoliateur [...] associé au capital étranger » (François Chesnais et Jean-Philippe Divès, *Que se vayan todos! - Le peuple argentin se soulève*, Paris, Nautilus). Or, même s'il est vrai que l'année 2002 a connu une montée exceptionnelle des formes spontanées de mobilisation et d'auto-organisation populaire, l'Argentine de 2003 correspond difficilement à ce portrait idéalisé. Cela veut-il dire que la réaction des Argentins à la crise a été très intense mais sans véritable conséquence, outre le fait d'avoir forcé Fernando de la Rúa à démissionner? Plus concrètement, le paysage politique d'aujourd'hui est-il fondamentalement différent de celui d'avant décembre 2001?

Pour pouvoir répondre à une telle question, il faut d'abord souligner que l'élection du 27 avril passé a été un exemple de civisme alors que le climat de fragmentation sociale des mois précédents laissait présager le pire. Le taux de participation a été très élevé (80 %); il n'y a pas eu d'incidents significatifs

de violence, d'intimidation ou de fraude; le vote blanc ou nul (qui avait atteint 41 % en 2001) est tombé à son niveau le plus bas en 20 ans; la quasi-totalité des suffrages (neuf sur dix) est allée à l'un ou l'autre des cinq principaux candidats, dont une femme — Elisa Carrió — qui s'est démarquée par son message de renouveau éthique. Le lendemain de l'élection, la plupart des analystes étaient d'accord sur le bilan: la démocratie, du moins dans sa dimension électorale, se porte très bien. Bref, les Argentins, quoique toujours méfiants envers les politiciens, n'ont pas délaissé la politique.

Volonté d'autonomie

En fait, tout semble indiquer qu'une nouvelle conscience citoyenne commence à s'affirmer: les citoyens cherchent à élargir l'espace public, que celui-ci soit à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions conventionnelles. Sans tomber pour autant dans l'enthousiasme naïf, on peut noter, dans le même sens, certaines transformations dans la manière dont beaucoup d'hommes et de femmes « ordinaires » coopèrent pour améliorer leur sort commun et réclament collectivement ce qui leur est dû. Le mouvement *piquetero*, par exemple, a donné lieu à l'établissement de réseaux d'entraide tout à fait remarquables. Au sein de la classe moyenne, les assemblées de quartier ont favorisé l'émergence de regroupements de voisins très actifs dans leurs gestes de contestation et de revendication de droits. Partout dans le pays, on peut observer des expressions de cette volonté d'autonomie que les mouvements sociaux et politiques traditionnels n'avaient jamais eue.

On peut supposer que les gens se souviennent encore des journées de décembre 2001, lorsqu'ils avaient fait de l'indignation un outil de changement. Espérons que les nouveaux gouvernants s'en rappellent aussi. Ils devraient savoir maintenant qu'ils ne peuvent plus compter sur l'indifférence, le cynisme ou la peur de ceux qu'ils sont censés représenter.

Le scénario qui commençait à s'accréditer était le suivant: le député de Verchères demeurerait chef de l'opposition pour un an; pendant ce temps, le parti mettrait en place les conditions pour qu'il ait lieu au sein de la famille péquiste une course au leadership, la première depuis 1985, afin de renouveler la direction et la pensée de cette formation politique, avec l'espoir également de recruter de nouveaux membres.

Certains veulent un débat d'orientation au sein du parti avant de choisir son chef. Un débat d'orientation sans connaître l'identité de l'orienteur, qu'il s'agisse de M. Landry ou d'une autre personne, serait une perte de temps. Cette question doit être réglée d'abord.

M. Landry devait s'entendre avec le conseil exécutif du Parti québécois sur une date à laquelle il quitterait ses fonctions. Cela ne le forcerait pas pour autant à mettre un terme à son engagement public, celui de toute une vie, en fait, au service d'une cause, au service du Québec et au service de ses concitoyens. Il y a d'autres façons d'être utile en politique. Le Québec n'a pas trop d'*elderstatesmen* de qualité, qui peuvent, comme le fait Claude Ryan dans le camp libéral, mettre des pendules à l'heure et agir comme médiateurs.

Pendant que le chef actuel occuperait avec rigueur le poste de chef de l'opposition, les anciens ministres désireux de briguer sa succession pourraient consacrer ouvertement leur temps à cette tâche au lieu de se confondre en manigances. Le débat n'en serait que plus sain. Le délai accordé aurait aussi permis à d'autres militants de recruter un ou des candidats au leadership si ceux déjà en lice ne leur convenaient pas.

Tant que M. Landry laisse planer un doute sur ses intentions, il empêche le parti de mettre en branle ce processus et surtout la clarification des règles du jeu pour tous. Il ne peut pas repousser longtemps le moment de décider, sans quoi le climat risque de se gâter. Soit il reste pour les prochaines élections, soit il annonce bientôt la date de son départ et, du même coup, il sonne le déclenchement de la course à sa succession. Il n'y a pas d'entre-deux possible.

S'il choisit de rester, la question du renouvellement du parti reste entière. Quel est le processus qui remplacerait une course au leadership pour assurer un nouveau départ au parti fondé par René Lévesque?

Le PQ ne peut pas sortir de neuf années de pouvoir sans se remettre en question. Il n'a recueilli que 32 % des suffrages exprimés et l'appui de seulement 23 % des électeurs inscrits le 14 avril. En 2003, il a récolté un demi-million de votes de moins qu'en 1998. Ce n'est quand même pas rien.

La réflexion sur le leadership au PQ et le débat qui y sera associé au sujet du programme du parti ont lieu dans un contexte dans lequel l'ADQ refuse de rendre les armes et où la gauche, stimulée par la perspective d'une modification du mode de scrutin, pourrait avoir envie de donner un nouveau souffle à l'UFP et au Parti vert, voire de fonder carrément un autre parti. Autre élément de contexte: le changement de la garde partout ailleurs dans le merveilleux monde de la politique canadienne, y compris et surtout au Parti libéral du Canada, où le départ de Jean Chrétien marque la fin d'une époque.

Enfin, il faut aussi retenir la possibilité que le présent gouvernement soit au pouvoir non pas pour les quatre mois pour les huit prochaines années, comme le veut une sorte de règle non écrite selon laquelle on donne la chance à un gouvernement de faire un second tour de piste après un premier mandat. Évidemment, le PQ agira dans le but de gagner les prochaines élections. Mais son chef et ceux qui le suivent ne peuvent pas ignorer cette déplaisante perspective d'un séjour plus long sur les banquettes de l'opposition et se gouverner en conséquence.

vennem@fides.qc.ca

Michel Venne est directeur
de L'Annuaire du Québec chez Fides.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Josée Boileau (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (sports), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé) ; Pauline Gravel (science) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques) ; Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels) ; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste) ; à l'information politique : Hélène Buzzetti, Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires à la rédaction) ; Louise-Maude Roux-Soucy, Geneviève Odis-Dionne (commun) ; La documentation : Gilles Paré, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUES : Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Linda Thériault (responsable de la clientèle, distribution et tirage), Gédéon Béard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administration), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE 1

Une autre source au cabinet du ministre très au fait du dossier dit qu'elle «ne comprend pas» la position de Québec, qu'elle juge étonnante considérant qu'une «vaste majorité» de la population québécoise appuie une décriminalisation de la possession de cannabis. «La position qu'a prise M. Chagnon est carrément une position policière.» Selon cette même source, le gouvernement Charest ne fait que promouvoir le «statu quo». Québec voudrait, analyse-t-on, conserver le système actuel tout en mettant l'accent sur le programme de déjudiciarisation où c'est le procureur de la Couronne qui décide de poursuivre au criminel ou non.

«Mais ça ne règlera pas le problème! Soyons négatifs et disons qu'il y a 30 000 Québécois qui utilisent ça [le cannabis] sur une base quotidienne. Que va-t-on faire demain matin? Prendre ces 30 000 Québécois et les référer au Procureur de la Couronne? Ils vont être enterrés! Et enterrés, c'est un euphémisme! Il faut utiliser cet outil des billets de contravention.»

Le projet de loi fédéral prévoit que les personnes prises en possession d'une petite quantité de marijuana (15 grammes ou moins) seraient désormais punies par une contravention de 150 \$ et n'auraient aucun casier judiciaire. Pour des quantités variant entre 15 et 30 grammes, la police conserve son pouvoir discrétionnaire de décider d'imposer une amende ou d'intenter des poursuites au criminel. Pour plus de 30 grammes, c'est la poursuite et rien d'autre.

Le ministre Martin Cauchon a maintes fois expliqué que son projet de loi visait à uniformiser le traitement imposé aux personnes prises avec du cannabis, rappelant que les policiers étaient souvent bien plus sévères en milieu rural qu'au centre-ville de Montréal, par exemple. Le ministre croit qu'un tel laxisme dans l'application de la loi envoie le mauvais message aux jeunes, soit qu'il n'y a aucune conséquence à consommer un produit illégal.

Hier, le ministre a déclaré que les critiques de Québec ne le faisaient pas pour autant regretter l'élection d'un gouvernement libéral. «La venue d'un gouvernement libéral est bien acceptée, souhaitée et souhaitable pour nous et la population du Québec.»

Charest: libéral ou conservateur?

Selon une des sources interrogées par *Le Devoir* qui connaît bien la famille libérale québécoise et ses organisateurs, on s'interroge sur le bilan des premières semaines de Jean Charest. «J'étais avec des gens plus libéraux que moi et la personne me disait: «Ca n'a pas de bon sens, c'est un conservateur à Québec et la réaction envers vos politiques [celle sur la marijuana] est la preuve que le conservatisme n'est pas sorti de lui.»

«Quand tu fais tabula rasa, il faut que tu fasses attention, continue cette source. Il est un peu vite, le tabula rasa. Tu touches à des choses extrêmement sensibles. Le pouvoir est toujours très éphémère et je pense qu'il faut, stratégiquement, respecter certains engagements.»

Au moins un député fédéral libéral ayant passé par l'Assemblée nationale a indiqué que le gouvernement Charest est «incohérent face à l'opinion publique québécoise» en ce qui a trait au projet de loi fédéral sur le cannabis. Le député fait remarquer que le Québec a toujours été une sorte de «Californie du Canada» et que c'est en Alberta qu'on se serait attendu à une telle critique, pas au Québec.

Invité à commenter les premières semaines de l'équipe Charest, ce député trouve que celle-ci «n'est pas pleinement en contrôle de la situation». On accorde le bénéfice du doute puisque le mandat est encore très, très jeune et que les diverses fuites ne sont peut-être que des ballons d'essai pour tester l'opinion publique. «Mais si je regarde en 1985, le gouvernement libéral a été élu un 2 décembre et le 15, on avait un budget. C'est peut-être à cause de l'expérience de Robert Bourassa, mais on sentait qu'il était davantage en contrôle.»

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dans la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RENTREE

SUITE DE LA PAGE 1

Le leader du gouvernement, Jacques Dupuis, a demandé le consentement de l'opposition péquiste et des adhérents pour utiliser de nouveau le règlement temporaire qui avait été adopté en mars 1999 et qui stipule que l'élection du président se réalise par vote secret. Le leader de l'opposition, André Boisclair, a donné son consentement, mais le député représentant l'ADQ, Marc Picard, s'est levé et a indiqué que son parti ne l'accorderait pas. Le président de l'élection, qui doit être le doyen de l'assemblée, François Gendron, n'a eu d'autre choix que de suspendre la séance, qui était exclusivement consacrée à l'élection du président et des trois vice-présidents de l'Assemblée nationale.

Dans les coulisses, des tractations ont eu lieu entre le gouvernement et l'opposition pour sortir de l'impasse, mais l'ADQ n'a pas été invitée à y prendre part. A 16h30, deux heures plus tard, la séance a repris et Jacques Dupuis a indiqué que l'élection du président était reportée au lendemain, à 14h. L'élection se déroulera donc selon le règlement inscrit dans le livre des procédures parlementaires: le premier ministre Jean Charest devra faire motion et présenter son candidat, après quoi les députés devront voter ouvertement.

Contrairement à ce que souhaitait faire l'ADQ par son geste, Jean Charest n'a pas voulu se placer dans la fâcheuse position de désigner lui-même un candidat alors que le poste a fait l'objet d'une véritable campagne électorale entre quatre de ses députés. Les libéraux se sont ainsi réunis en caucus hier après-midi pour procéder à un scrutin secret et désigner qui des quatre candidats du PLQ qui ont déposé leur candidature (Michel Bissonnet, Christos Sirros, François Oumet et Bernard Brodeur) sera celui qui proposera le premier ministre Jean Charest à titre de président. Michel Bissonnet a finalement été élu hier après deux tours de scrutin, un peu avant 18h. Comme les libéraux forment la majorité, son élection est assurée aujourd'hui.

Les adhérents ont choisi de ne pas accorder leur consentement tout juste avant le début de la séance. «Dans l'état actuel des choses, il ne nous apparaissait pas que la rentrée était prête. Il ne nous apparaissait pas que nous étions dans une situation pour donner des consentements au gouvernement. C'est de cette façon-là qu'on a agi», a expliqué Mario Dumont. Le chef adhérent a plaidé que, lors des autres rentrées parlementaires, notamment en mars 1999, il y avait eu en-

tente avec le gouvernement à la suite de discussions, notamment au sujet du temps de parole qui lui serait accordé. Pour le chef adhérent, il n'était pas question d'accorder un consentement alors que le statut de son équipe de quatre députés (dont lui-même) n'avait pas fait l'objet de discussions sérieuses avec le cabinet du premier ministre.

Le leader du gouvernement, Jacques Dupuis, qui s'est dit «surpris» par la tournure des événements, estime que Mario Dumont a renié sa parole. Lors d'une conversation téléphonique ayant eu lieu il y a moins de deux semaines, M. Dumont avait donné son consentement à la tenue d'une élection au mode de scrutin secret, a affirmé M. Dupuis. Une lettre expédiée aux 125 députés par le secrétaire général de l'Assemblée nationale, François Côté, en ferait foi selon lui puisqu'il y annonce la tenue d'une élection selon un mode de scrutin secret. «Ce métier exige que, lorsqu'on donne sa parole, on la respecte. À la première occasion, il renonce à sa parole donnée. Ça commence mal», a lancé M. Dupuis.

Mario Dumont rejette cette version des faits. «M. Dupuis a peut-être mal interprété la situation», a-t-il dit. Le chef adhérent estime qu'il n'a pas renié sa parole puisque, lors de la conversation, il s'était dit d'accord «en principe» avec la procédure mais à la condition que des discussions avec le cabinet du premier ministre sur son statut aboutissent, ce qui ne fut pas le cas. «Quand on s'entend sur une rentrée parlementaire, tout le monde sait que les consentements ne se donnent pas à la pièce, mais sur un ensemble de choses», a-t-il dit.

Mario Dumont a précisé que, comme les négociations avec le cabinet de Jean Charest piétinaient, il devait recourir à un moyen de pression pour faire avancer sa cause. «Quand on se retrouve dans une situation comme la nôtre, si on donne tous les consentements que le gouvernement attend, le lendemain matin on se retrouve le bec à l'eau», a-t-il expliqué.

Mario Dumont n'a pas écarté que ce type de moyen de pression se reproduise si le cabinet de M. Charest n'entame pas des discussions sérieuses avec lui. «On n'aime pas fonctionner comme cela. C'est un peu un pouvoir de nuire. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se retrouve à faire ça. Mais on n'a pas l'intention d'être dans un mode de collaboration qu'on a eu traditionnellement alors qu'on ne se sent pas respecté actuellement», a-t-il affirmé.

Jacques Dupuis estime que ce geste n'aide en rien Mario Dumont dans ses négociations. «C'est clair qu'avec l'attitude de M. Dumont aujourd'hui, il va devoir mériter de nouveau la confiance et il a une côte à remonter», a-t-il souligné.

Mario Dumont estime réclamer des «choses légitimes». L'ADQ souhaite être reconnue comme groupe parlementaire (même si le règlement stipule qu'il faut 20 % des suffrages), ou alors obtenir une masse salariale, un budget de recherche et un temps de parole équivalant aux 18 % des suffrages obtenus le 14 avril. M. Dumont a plaidé que, dans un livre signé par Jean Charest, le premier ministre avait alors dénoncé vigoureusement le fait que le Parti conservateur n'ait pas été reconnu comme groupe parlementaire à Ottawa alors qu'il avait recolté 16 % des voix lors des élections de 1993. «Notre demande minimum, c'est d'être respecté, que le gouvernement fasse preuve de respect pour un citoyen sur cinq qui a voté pour l'ADQ», a souligné Mario Dumont.

Le leader de l'opposition, André Boisclair, a déploré la tournure des événements. «Qu'est-ce qu'il y a donc derrière cela: une petite joute parlementaire, une game à courte vue où ce que cherche Mario Dumont, ce n'est pas à hausser le parlementarisme, à donner plus de dignité à la fonction de député. Il cherche tout simplement, et désespérément, des budgets à son équipe de recherche pour qu'il ait plus de moyens que ce que lui autorise le règlement. Il essaie de se bâtir un rapport de force avec le gouvernement pour négocier portes closes, alors que cette discussion devrait avoir lieu au bureau de l'Assemblée nationale», a affirmé M. Boisclair, après avoir lancé que «chaque jour nous réserve son lot de surprises».

M. Boisclair regrette qu'une procédure comme un scrutin secret, qui devait accorder plus de légitimité et de respect à la fonction de président, soit court-circuitée par Mario Dumont. «Je reconnais qu'il a le droit de le faire, mais est-ce légitime? C'est une autre question. Est-ce de cette façon qu'on fait avancer un débat? Je ne pense pas», a-t-il affirmé.

Ironiquement, lors de la dernière législature, le Parti québécois avait demandé lors d'une séance de la commission de l'Assemblée nationale que le règlement temporaire sur le mode de scrutin secret pour l'élection d'un président devienne permanent. À l'époque, le leader de l'opposition, Pierre Paradis, au nom de son groupe parlementaire, s'y était objecté. «C'est ce qui explique en partie l'imbrroglio d'aujourd'hui», a noté M. Boisclair.

A 18h, le chef de l'opposition Bernard Landry a été informé de l'élection de Michel Bissonnet lors du caucus libéral. «Nous accueillons le choix de M. Bissonnet avec respect et enthousiasme», a dit au *Devoir* M. Boisclair.

Dans les corridors, les députés ont décrit la rentrée parlementaire comme un «fiasco», une «mascarade» et même un «psychodrame».

G8

SUITE DE LA PAGE 1

Personne n'a voulu confirmer s'il pouvait s'agir d'une opération militaire. Cette interprétation semble «extrêmement osée», a néanmoins affirmé l'hôte du sommet, Jacques Chirac.

Le président français a dressé un bilan positif, mais nuancé, de cette rencontre dont Jean Chrétien avait déclaré la veille qu'elle «aurait pu être un désastre». Ce sommet aura été celui de la «confiance» et du «dialogue», dit-il. «Cette fois-ci on n'a pas eu de gens qui lisaient des papiers mais des gens qui parlaient avec leur cœur et leurs convictions.»

Jacques Chirac se félicite particulièrement de l'amélioration des conditions de la reprise économique. La guerre en Irak a pris fin, les prix du pétrole ont baissé, les taux d'intérêt aussi, même s'ils «peuvent encore s'améliorer», dit-il. Le président français souhaite que le message de confiance adressé par les huit fasse bouler de neige.

De son côté, Jean Chrétien se dit heureux que le sommet n'ait pas été «kidnappé» par une question d'actualité. «Nous sommes revenus à la discipline des sommets», dit le premier ministre, qui veut dire que ce G8 renoue avec la tradition des premiers sommets où il était surtout question d'économie.

Le premier ministre canadien dit quitter Évian enfin convaincu qu'on ne reviendra pas aux énormes déficits publics des années 80. Les participants reconnaissent malgré tout que certains déficits peuvent être acceptables. Le premier ministre Silvio Berlusconi dit même qu'il existe des «déficits vertueux». Il n'est pas sûr que Jean Chrétien soit de cet avis.

En dressant le bilan du sommet, Jacques Chirac a tenu à rendre «hommage» à la contribution américaine «tout à fait spectaculaire» de 15 milliards de dollars sur cinq ans à la lutte contre le sida. Cette initiative pourrait être suivie d'un engagement de cinq milliards de dollars de l'Union européenne, qui examinera la question lors de son prochain sommet, à Thessalonique. La France a quant à elle déjà décidé de doubler sa contribution.

Contrairement à Jean Chrétien qui refuse de s'avancer sur ce terrain, le président français se montre déçu de certains résultats du sommet.

Sur la réduction des subventions à l'agriculture qui nuisent aux pays pauvres, «nous n'avons pas progressé autant que je l'aurais souhaité», dit-il. Sur les aides déstabilisantes, les États-Unis n'étaient pas d'accord». Depuis quelques mois, le président français s'est fait le défenseur d'un moratoire sur les subventions agricoles. Les huit n'ont pu se mettre d'accord que sur un vœu pieux: la nécessité de trouver une so-



JACKY NAEGELN REUTERS

Moment de détente, hier, à Évian. De gauche à droite, le président de la Commission européenne, Romano Prodi, le président français Jacques Chirac, le premier ministre du Japon, Junichiro Koizumi, et le premier ministre canadien Jean Chrétien.

lution dans le cadre des négociations de l'OMC.

Le vaste plan sur la santé promis par Jacques Chirac ressemble aussi à une simple déclaration de principe. Il est muet sur les médicaments génériques dont les pays pauvres ont un urgent besoin. Le consensus n'a pas été possible avec les Américains, dit Jacques Chirac. Les huit s'engagent donc à régler le différend d'ici le sommet de Cancun, qui aura lieu en septembre. «Nous n'avons pas encore trouvé la solution. Mais nous nous sommes obligés à en trouver une», dit le président français.

Le sommet d'Évian devait accorder une place centrale à l'accès à l'eau potable. Ici aussi, la récolte est mince. Le G8 se contente de rappeler l'engagement des huit à atteindre les objectifs déjà fixés à Johannesburg, en particulier de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes privées d'eau potable. Le Canada investira 83 millions de dollars d'ici cinq ans pour aider les pays en voie de développement à améliorer leur accès à l'eau potable.

Les huit ont beau avoir tenté de faire l'impasse sur les divergences concernant l'Irak, Jacques Chirac précisait hier qu'il n'avait pas changé d'idée malgré ses nombreuses tapes dans le dos de George Bush. «La paix exige l'action forte et soutenue de l'ONU», dit-il. On

peut faire la guerre seul, mais on ne peut faire la paix seul.» En matière de lutte contre les armes de destruction massive, dit-il, «toute action qui n'est pas agréée par la communauté internationale est illégitime et illégale».

La conjoncture exige la réconciliation, mais Jacques Chirac affirme: «Je n'ai pas changé mon sentiment d'un iota! [...] La sagesse, c'est d'avoir une règle internationale et de s'y tenir.»

Jacques Chirac et Jean Chrétien se disent convaincus que l'aide à l'Afrique (NEPAD) demeurera inscrite à l'ordre du jour des prochains sommets. Par ailleurs, les ministres du G8 se rencontreront d'ici un mois pour décider de la meilleure façon d'aider l'Algérie à faire face aux terribles tremblements de terre qui ont ravagé le pays.

Les observateurs les plus attentifs ont noté que le président américain était le seul leader du G8 à ne pas arborer l'épinglette du sommet. George Bush avait préféré porter son traditionnel drapeau américain. Aux critiques qui jugent ces sommets illégitimes, Jacques Chirac a répliqué: «Nous ne sommes pas l'ONU ni un conseil d'administration, simplement parce que nous n'avons pas de pouvoir et que nous n'en réclameons pas. [...] Nous essayons simplement de rendre nos actions cohérentes.»

VERMONT

SUITE DE LA PAGE 1

La défense bec et ongles des valeurs fondamentales associées à l'Amérique de rêve se poursuit même quand la menace vient de l'intérieur, comme c'est le cas avec le USA Patriot Act (USAPA), une loi omnipotente adoptée à toute vapeur par le Congrès en octobre 2001. Introduite treize jours seulement après les infâmes attentats, acceptée sans discussions quelques semaines plus tard par le Congrès — certains élus n'ont même pas eu, de leur propre aveu, le loisir de lire le document de plusieurs centaines de pages —, cette loi donne d'immenses pouvoirs à la police fédérale pour lutter contre le terrorisme.

Le FBI et le service d'immigration (INS) des États-Unis peuvent depuis surveiller et punir tout le monde, y compris les lecteurs et les internautes, selon la section 215 de l'USAPA. Les organismes de sécurité peuvent consulter en secret les registres de bibliothèques, les abonnements aux journaux, les registres de vente des librairies. Les bibliothécaires et les libraires doivent fournir secrètement les renseignements réclamés. Autrefois, seul un «doute raisonnable», laissant croire qu'un crime allait être commis, justifiait l'autorisation, par un juge, d'une telle intrusion dans la vie privée.

Depuis janvier 2002, une dizaine de villes ver-

montaises ont adopté des résolutions symboliques condamnant les excès du USAPA, s'ajoutant à une centaine d'autres villes et comtés du pays-continent, dont Baltimore, Oakland et San Francisco, représentant au total 13 millions de citoyens de la moitié des États. Fin mai, Philadelphie, la cité de la constitution, est devenue la plus populeuse du lot critique.

Le milieu vermontois du livre n'est pas en reste. «Les bibliothèques et les librairies doivent demeurer des lieux où l'on respecte la liberté d'expression», déclare Gail Weymouth, directrice de la bibliothèque municipale de Killington, depuis deux décennies. Elle dirige aussi le Comité pour la liberté intellectuelle de la Vermont Library Association. «Les Vermontois étaient heureux de la protection offerte jusqu'ici par nos institutions et par les lois de l'État garantissant l'accès libre aux informations. Ce genre de protection est particulièrement important dans de petites communautés où chacun se connaît. Le Patriot Act a été adopté très rapidement, après le 11 septembre. Cette loi permet maintenant au FBI de fouiller dans les données des bibliothèques et des librairies sans que nous puissions en aviser nos utilisateurs. Nous ne voulons pas devenir des espions.»

Cela dit, Mme Weymouth veut bien demeurer une bonne citoyenne et faire sa part dans la lutte contre le crime quand elle le peut. «Avant, les interventions de la police dans nos fichiers étaient très bien balisées légalement. Le système fonctionnait au cas par cas, quand cela semblait justifié. Je ne vois pas pourquoi il faudrait maintenant se mettre à surveiller les lectures de tout le monde.»

La bibliothécaire fournit alors un exemple concret d'excès inacceptable à ses yeux. Elle a récemment acheté en ligne un livre intitulé *The Best Democracy Money Can Buy*, un essai décapant de Greg Pallast. Un message électronique lui a été envoyé lui demandant si elle voulait vraiment que le FBI ouvre un dossier à son sujet... «Il suffit donc de s'intéresser aux talibans ou à Oussama ben Laden pour être immédiatement fichés? Imaginez l'impact d'un tel système de surveillance sur les recherches universitaires.»

La Vermont Library Association a donc mandaté Bernie Sanders pour qu'il intervienne au Congrès. Plus de 200 des quelque 400 membres de la petite organisation ont signé la demande. Une trentaine de libraires ont ajouté leurs voix. Le congressiste a réagi en déposant le Freedom to Read Protection Act, une loi invalidant purement et simplement l'article 215 de l'USAPA. Plus de 80 autres membres du Congrès appuient déjà la démarche légale du socialiste indépendant.

Ce n'est pas tout, le Vermont va probablement devenir dans les jours qui suivent le troisième État à adopter une résolution générale contre la loi antiterroriste en odeur orwellienne, même si, en principe, elle s'éteindra d'elle-même le 31 décembre 2005. Hawaii a ouvert la marche. L'Alaska a emboîté le pas la semaine dernière. Dans le premier État, la mesure s'accompagne d'un avis aux polices d'État de respecter les anciens principes constitutionnels d'intervention. Hawaii, Alaska, Vermont: la résistance la plus forte vient donc des États de l'Empire, là où l'Amérique continue d'être ce qu'elle était...